EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 26, 2026

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:30 a.m. [ET], pursuant to rule 12-7(2)(a), to consider possible amendments to the Rules.

Senator Peter Harder (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I wish to welcome all senators, as well as those viewers across the country who are, perhaps, watching us this morning on sencanada.ca.

My name is Peter Harder. I'm the Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. I'd ask my colleagues to introduce themselves.

Senator Burey: Sharon Burey, a senator for Ontario.

[*Translation*]

Senator Youance: I am Suze Youance from Quebec.

Senator Surette: I am Allister Surette from Nova Scotia.

Senator Ringuette: I am Pierrette Ringuette from New Brunswick.

Senator Petitclerc: I am Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

Senator Busson: Welcome. I'm Bev Busson, from British Columbia.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: I am Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[*English*]

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator Downe: Percy Downe, Charlottetown, Prince Edward Island.

Senator K. Wells: Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 territory.

The Chair: Senators, today we begin our study of possible changes to the *Rules of the Senate* related to Senate public bills, or SPBs, which I'm sure we will hear over the course of the next few weeks.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 26 mai 2026

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30 (HE), conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, pour examiner des modifications possibles au Règlement.

Le sénateur Peter Harder (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs, ainsi qu'aux téléspectateurs de tout le pays qui nous regardent peut-être ce matin sur sencanada.ca.

Je m'appelle Peter Harder. Je suis le président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Je demanderais à mes collègues de se présenter.

La sénatrice Burey : Sharon Burey, sénatrice de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

Le sénateur Surette : Allister Surette, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Busson : Bienvenue. Je suis Bev Busson, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

Le sénateur Downe : Percy Downe, de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur K. Wells : Kristopher Wells, du territoire visé par le Traité n ^{o} 6, en Alberta.

Le président : Mesdames et messieurs les sénateurs, nous commençons aujourd'hui notre étude sur les modifications possibles au *Règlement du Sénat* en ce qui concerne les projets de loi d'intérêt public du Sénat, dont nous entendrons certainement parler au cours des prochaines semaines.

We are pleased to welcome representatives from the House of Commons today. They are easily identifiable: Jeffrey LeBlanc, Deputy Clerk, Procedure; and Jean-Philippe Brochu, Clerk Assistant, House Proceedings.

Welcome and thank you for accepting the invitation to appear before our committee. I would invite you to make your opening statements, after which we'll open the floor for questions.

Colleagues, given the interest in this subject and the size of the committee, I will adhere to three minutes for each question and do a second round if necessary. I just want to make sure everyone has the opportunity to ask a question of our witnesses.

Jeffrey LeBlanc, Deputy Clerk, Procedure, House of Commons: Good morning. Chair and honourable senators, thank you for the invitation to appear before you today to discuss the procedure governing private members' business in the House of Commons, as well as the process by which Senate public bills are considered by the House.

Our current procedure for considering private members' business is the result of a lengthy evolution that flows from one fundamental challenge. There are many members wishing to propose bills and motions for debate and only a limited amount of time. The House has long provided that only one hour per sitting day is dedicated to private members' business.

Our definition of "private member" excludes the Speaker, the Deputy Speaker, parliamentary secretaries and ministers, which means that, in our current Parliament, there are 263 private members.

[*Translation*]

The current rules were introduced in 2003, further to the work of the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons. The members of the committee pointed out that the previous system, dating back to the mid-1980s, had been the source of considerable frustration. Under the old procedures, periodic draws were held periodically to determine which items of business would be debated, and only a limited number were voted on. The special committee carried out consultations and then proposed changes.

The changes centred on the following principles: all eligible members should have at least one opportunity to introduce a bill or present a motion during the course of a Parliament; all of these items should be voted on in the House after a limited period of debate; and the criteria for determining non-votability should be objective.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui des représentants de la Chambre des communes. Ils sont facilement identifiables : Jeffrey LeBlanc, sous-greffier, Procédure, et Jean-Philippe Brochu, greffier adjoint, Procédure de la Chambre.

Bienvenue et merci d'avoir accepté l'invitation à comparaître devant notre comité. Je vous invite à faire vos déclarations préliminaires, après quoi nous passerons aux questions.

Chers collègues, compte tenu de l'intérêt que suscite ce sujet et de la taille du comité, je m'en tiendrai à trois minutes pour chaque question et je ferai un deuxième tour si nécessaire. Je veux simplement m'assurer que tout le monde a l'occasion de poser une question à nos témoins.

Jeffrey LeBlanc, sous-greffier, Procédure, Chambre des communes : Bonjour. Monsieur le président et honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui pour discuter de la procédure régissant les affaires émanant des députés à la Chambre des communes, ainsi que du processus par lequel les projets de loi d'intérêt public du Sénat sont examinés par la Chambre.

Notre procédure actuelle pour l'examen des affaires émanant des députés est le résultat d'une longue évolution qui découle d'un défi fondamental. De nombreux députés souhaitent proposer des projets de loi et des motions à débattre, et le temps est limité. La Chambre prévoit depuis longtemps qu'une seule heure par jour de séance est consacrée aux affaires émanant des députés.

Notre définition de « simple député » exclut le Président, le vice-président, les secrétaires parlementaires et les ministres, ce qui signifie que, dans notre législature actuelle, il y a 263 simples députés.

[*Français*]

Les règles actuelles ont été mises en place en 2003 à la suite du travail du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure de la Chambre des communes. Les membres du comité ont souligné que la procédure antérieure, qui datait du milieu des années 1980, faisait beaucoup de mécontents. Selon cette procédure, il y avait des tirages périodiques pour décider quelles affaires seraient débattues et un nombre limité seulement faisait l'objet d'un vote. Des consultations ont été tenues et des changements ont été proposés par le comité spécial par la suite.

Les changements s'articulaient principalement autour des principes suivants : tous les députés admissibles doivent avoir au moins une occasion de présenter un projet de loi ou une motion durant une législature; chaque affaire doit être soumise à un vote à la Chambre après un débat limité; enfin, le processus pour déterminer si une affaire n'est pas soumise à un vote doit se soumettre à des critères objectifs.

[*English*]

The House decided that the fairest way to achieve the first principle is through a random draw. At the beginning of a parliament, the names of all members are drawn to establish a list for the consideration of private members' business. This is the order in which MPs can bring forward items for debate. There is no limit on the number of bills or motions a member can introduce, but when their turn comes up, they can select only one of their items for consideration by the House. It's not possible for members to exchange positions on this list, so those drawn near the bottom are unlikely to have their turn come up.

The schedule of private members' business runs according to something called the order of precedence, which is only meant to have about 30 items at a time. At the start of a new parliament, the first 30 MPs drawn can select one of their items for inclusion on the order of precedence. The House debates each item, whether it be a bill at second reading or a motion, for a maximum of two hours over two different sitting days.

For example, item 1 is debated for an hour, drops to the bottom of the list of 30 and then, 30 sitting days later, is called for a second hour of debate and then comes to a vote. Only one item is generally called for debate each day. Members may exchange positions inside the order of precedence under certain conditions, which means some items may come up faster or slower, depending on the circumstances.

As items are voted on, the order of precedence gets whittled down. Once it is down to only 15 items, the names of the next 15 MPs from our initial draw get added, those in spots 31 to 45. This continues periodically over the life of a parliament.

In the case of a motion, the vote after two hours ends the consideration of the item.

In the case of a bill, if it is adopted at second reading, it is referred to committee for study. During this time, it is removed from the order of precedence. Our rules limit consideration in committee to 60 sitting days, with the possibility of a single extension for an extra 30 sitting days. When the bill returns from committee, it gets added to the bottom of the order of precedence once again, where it can be debated for a maximum of two hours at the report stage at third reading, again, over two separate sitting days and only once it reaches the top of the order of precedence.

As you can see, since a bill does two stints in the order of precedence, it can take a considerable amount of time for it to pass through all stages of the legislative process.

[*Traduction*]

La Chambre a décidé que la façon la plus équitable de réaliser le premier principe est de procéder à un tirage au sort. Au début d'une législature, les noms de tous les députés sont tirés au sort afin d'établir une liste pour l'étude des affaires émanant des députés. C'est l'ordre dans lequel les députés peuvent soulever des questions aux fins du débat. Il n'y a pas de limite au nombre de projets de loi ou de motions qu'un député peut présenter, mais lorsque son tour arrive, il ne peut choisir qu'une seule de ses affaires pour examen par la Chambre. Il n'est pas possible pour les députés d'échanger de rangs sur cette liste, de sorte que ceux qui sont tirés vers le bas sont peu susceptibles d'avoir leur tour.

L'horaire des affaires émanant des députés est établi en fonction de ce qu'on appelle l'ordre de priorité, qui ne vise qu'à traiter une trentaine d'affaires à la fois. Au début d'une nouvelle législature, les 30 premiers députés sélectionnés peuvent choisir l'une de leurs affaires à inclure dans l'ordre de priorité. La Chambre débat chaque affaire, qu'il s'agisse d'un projet de loi à l'étape de la deuxième lecture ou d'une motion, pendant un maximum de deux heures sur deux jours de séance différents.

Par exemple, l'affaire 1 est débattue pendant une heure, retombe au bas de la liste de 30 et, 30 jours de séance plus tard, est appelée pour une deuxième heure de débat, puis elle est mise aux voix. En général, une seule affaire fait l'objet d'un débat chaque jour. Les députés peuvent changer de position à l'intérieur de l'ordre de priorité à certaines conditions, ce qui signifie que certaines affaires peuvent se présenter plus rapidement ou plus lentement, selon les circonstances.

Au fur et à mesure que les affaires sont mises aux voix, l'ordre de priorité est réduit. Une fois qu'il n'y a plus que 15 affaires, les noms des 15 prochains députés de notre tirage au sort initial sont ajoutés, ceux des affaires 31 à 45. Cela se poursuit périodiquement tout au long de la durée d'une législature.

Dans le cas d'une motion, le vote après deux heures met fin à l'étude de l'affaire.

Dans le cas d'un projet de loi, s'il est adopté en deuxième lecture, il est renvoyé en comité pour étude. Pendant ce temps, il est retiré de l'ordre de priorité. Nos règles limitent l'étude en comité à 60 jours de séance, avec la possibilité d'une seule prolongation de 30 jours de séance supplémentaires. Lorsque le projet de loi revient du comité, il est de nouveau ajouté au bas de l'ordre de priorité, où il peut être débattu pendant un maximum de deux heures à l'étape du rapport et de la troisième lecture, encore une fois, au cours de deux jours de séance distincts et seulement une fois qu'il a atteint le sommet de l'ordre de priorité.

Comme vous pouvez le constater, étant donné qu'un projet de loi fait deux passages dans l'ordre de priorité, il peut prendre beaucoup de temps avant de franchir toutes les étapes du processus législatif.

[*Translation*]

Jean-Philippe Brochu, Clerk Assistant, House Proceedings, House of Commons: Senate public bills also follow a specific process in the House of Commons. An eligible member may sponsor a Senate public bill without losing their place on the list for the consideration of private members' business—the list determined by a draw—but may sponsor only one such a bill during a Parliament. In fact, three members have sponsored both a House and Senate bill in the Forty-fifth Parliament.

When a member sponsors a Senate bill, it automatically goes to the bottom of the order of precedence upon first reading. It may then be debated at second reading when it reaches the top of the order of precedence. Currently, Senate bills account for approximately a third of the items on the order of precedence. This morning, it's around nine out of 28 bills.

In the last session of Parliament, 18 Senate bills were debated during the time provided for private members' business, representing a total of about 50 one-hour slots. In the Forty-fifth Parliament, seven Senate bills have been debated during consideration of private members' business, totalling 11 sitting hours thus far.

[*English*]

Given that bills reported from committee get added back to the order of precedence and that Senate public bills are automatically added to the order of precedence, this can considerably slow down the process of adding new batches of 15 members. Even over a four-year parliament, we would only ever be able to add somewhere between 150 and 200 members to the order of precedence. To give you an idea, during the Forty-fourth Parliament, which lasted a bit less than four years, only 106 members were added on the order of precedence.

[*Translation*]

Under the Standing Orders of the House of Commons, the Speaker is responsible for ensuring the orderly conduct of private members' business. The Private Members' Business Office carries out most of the administrative duties associated with private members' business. A procedural clerk is responsible for organizing the draw to establish the list at the beginning of the first session of a Parliament; providing the logistical support to manage the calendar; making arrangements and communicating with members periodically added to the order of precedence; and following up on exchange of item requests, among other things. The clerk is also available to answer the numerous procedural questions of members and their staff.

[*Français*]

Jean-Philippe Brochu, greffier adjoint, Service de la séance, Chambre des communes : En ce qui concerne les projets de loi publics émanant du Sénat, ceux-ci suivent également un processus particulier à la Chambre des communes. Un député admissible peut parrainer à la Chambre un projet de loi du Sénat sans perdre sa place sur la liste portant examen des affaires émanant des députés — donc la liste qui découle du tirage —, bien qu'il ne puisse le faire qu'une seule fois par législature. Trois députés ont d'ailleurs parrainé à la fois un projet de loi de la Chambre et du Sénat depuis le début de la 45e législature.

Lorsqu'un projet de loi du Sénat est parrainé par un député, il est automatiquement ajouté au bas de l'ordre de priorité après la première lecture. Il peut ensuite être débattu à l'étape de la deuxième lecture lorsqu'il atteint le sommet de l'ordre de priorité. À l'heure actuelle, environ le tiers de l'ordre de priorité est composé de projets de loi du Sénat. Ce matin, nous tournons autour de 9 projets de loi sur un total de 28.

Lors de la dernière session parlementaire, 18 projets de loi du Sénat ont été débattus lors de la période prévue pour les affaires émanant des députés, ce qui représente environ 50 périodes d'une heure au total. Depuis le début de la 45e législature, sept projets de loi du Sénat ont été débattus pendant les affaires émanant des députés, ce qui totalise jusqu'à maintenant 11 heures de séance.

[*Traduction*]

Étant donné que les projets de loi dont un comité fait rapport sont réinscrits à l'ordre de priorité et que les projets de loi d'intérêt public du Sénat sont automatiquement ajoutés à l'ordre de priorité, cela peut ralentir considérablement l'ajout de nouveaux lots de 15 députés. Même sur une législature de quatre ans, nous ne pourrions ajouter qu'entre 150 et 200 députés à l'ordre de priorité. Pour vous donner une idée, lors de la 44e législature, qui a duré un peu moins de quatre ans, seulement 106 députés ont été ajoutés à l'ordre de priorité.

[*Français*]

Le règlement de la Chambre exige de la présidence de la Chambre qu'elle assure le déroulement ordonné des affaires émanant des députés. La partie administrative de ce mandat est exécutée en grande partie par le bureau des affaires émanant des députés. Un greffier à la procédure est responsable d'organiser le tirage au sort au début de la législature; il est responsable d'offrir le soutien logistique nécessaire à la gestion du calendrier, de planifier et de communiquer avec les députés qui sont ajoutés périodiquement à l'ordre de priorité et d'assurer le suivi des demandes d'échanges entre députés, entre autres. En outre, il est disponible pour répondre aux nombreuses questions de procédure venant des députés et de leur personnel.

Now I'll say a few words about voting. The vast majority of items of private members' business are voted on. However, the Subcommittee on Private Members' Business, a subcommittee of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, may designate an item as non-votable if, for instance, it is outside federal jurisdiction, clearly violates the Constitution Acts or concerns a question already voted on by the House in the current session. The Standing Orders establish the process for appealing the decision and substituting the item.

Any item of private members' business designated as non-votable may be debated for no more than one hour and is then dropped from the Order Paper. A Senate public bill has to satisfy one requirement: it cannot be substantially similar to a bill the House has disposed of in the same Parliament.

[*English*]

Mr. LeBlanc: In closing, the framework concerning private members' business seeks to balance several objectives: protecting opportunities for individual members, ensuring procedural fairness and allowing the House to manage limited debating time in an orderly manner. Within this framework, Senate public bills sponsored by members are also considered as part of private members' business and, therefore, proceed through the same allocation of the House's limited time.

Thank you very much. We would be pleased to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you. As I said, we will have a list going, and we'll pay attention to three minutes or so.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Thank you. Your presentation was very informative. I want to start with a comment. Can you confirm that when a Senate public bill is sent to the House and is therefore sponsored by a member, the process applicable to a private member's bill is the same, but you add the bill to the list of 30 you mentioned? Oh, it is added then. That's my first point.

Second, do I understand correctly that all your procedures have passed the test of respecting parliamentary privilege? Very good. My next question pertains to the item itself.

You said that the subcommittee of the Standing Committee on Procedure and House Affairs looks at constitutionality, Charter compliance and so forth. Does that happen before or after the House refers the bill to committee after second reading? In other

Voici quelques mots sur la votation. La grande majorité des affaires émanant des députés font l'objet d'un vote. Cependant, le Sous-comité des affaires émanant des députés, qui est un sous-comité du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, peut juger qu'une affaire ne devrait pas faire l'objet d'un vote si, par exemple, elle ne relève pas des compétences fédérales, si elle transgresse manifestement les lois constitutionnelles ou si elle porte sur une question sur laquelle la Chambre a déjà voté au cours de la même session. Un processus d'appel et de substitution de l'affaire est défini par le règlement.

Si une affaire est jugée non votable, elle est débattue pendant une heure seulement avant d'être rayée du Feuilleton. Lorsqu'il s'agit d'un projet de loi public émanant du Sénat, un seul critère s'applique : il ne doit pas être substantiellement semblable à un projet de loi sur lequel la Chambre s'est déjà prononcée au cours de la même législature.

[*Traduction*]

M. LeBlanc : En conclusion, le cadre régissant les affaires émanant des députés vise à équilibrer plusieurs objectifs : protéger les possibilités des députés, assurer l'équité procédurale et permettre à la Chambre de gérer un temps de débat limité de manière ordonnée. Dans ce cadre, les projets de loi d'intérêt public du Sénat parrainés par des députés sont également considérés comme faisant partie des affaires émanant des députés et, par conséquent, ils sont traités de la même façon dans le temps limité de la Chambre.

Merci beaucoup. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci. Comme je l'ai dit, nous suivrons une liste, et nous ferons attention au temps imparti de trois minutes environ.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Merci. Votre présentation était très intéressante. J'ai d'abord un commentaire à faire. Pouvez-vous me valider le fait que, lorsqu'un projet de loi émanant d'un sénateur est transmis à la Chambre et donc parrainé par un député, le système qui s'applique au projet de loi émanant d'un député devient le même, mais vous ajoutez ce projet de loi au chiffre 30 que vous avez mentionné? Ah, il est donc ajouté. Voilà pour mon premier point.

Deuxièmement, dois-je comprendre que toute votre procédure a subi le test du respect du privilège parlementaire? Très bien. Ma question porte sur la substance.

Vous avez mentionné plus tôt que le sous-comité du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre examine les critères de constitutionnalité, le respect de la Charte, etc. Cela se fait-il avant ou après que la Chambre renvoie le projet de loi au comité

words, I'd like to know whether you try to prevent the House from approving a bill that would be unconstitutional.

Mr. LeBlanc: A decision is made before debate begins. I would even say that debate cannot begin until the subcommittee has examined the bill or motion in question. It is reviewed first. If the item is deemed non-votable, it is possible to appeal the decision. Afterwards, though, debate is limited to one hour; the item is then dropped from the Order Paper. There needs to be a clear decision as to whether the item is votable before debate begins.

Senator Saint-Germain: I'd like to know what role the legislative clerk, or the legislative clerk's office, plays in reviewing bills before they go to the House.

Mr. LeBlanc: Jean-Philippe held that position at one time. That clerk's role is not to review bills to check whether they are procedurally acceptable. The Office of the Law Clerk, which has experts in legislative drafting, is responsible for drafting bills. The clerk's role basically comes down to logistics. The clerk makes sure that members know their turn is coming up and have all the information they need, and answers any questions they have. However, the clerk does not actually review bills to ensure that they are acceptable.

[*English*]

Senator Yussuff: Thank you for being here, and thank you for your presentation.

For a private member's bill from the Senate that ends up in the House, any member in the House could determine if they want to sponsor a bill without even asking the sponsor of the bill over here; am I right in that assumption?

Mr. LeBlanc: Yes, that is correct. Any member can signal that they would like to sponsor a bill. We would apply the very sacred principle of first-come, first-served. The first person to let us know they want to sponsor a bill gets it.

Senator Yussuff: I think it could have a lot of relationships you don't even know about.

Second point: When a bill from the Senate does end up in the House, does it take precedence over members of the House who are in the queue?

Mr. LeBlanc: So we have that list of 30 bills that we're working through. When we get a Senate bill, it gets added at the bottom of that list. It occasionally happens that the list of 30 ends up with 31, 32, 33 items, depending on if we get bills from the Senate or bills back from committee. What that ends up doing,

à la suite de l'étape de la deuxième lecture? En d'autres termes, j'aimerais savoir si vous cherchez à prévenir que la Chambre approuve un projet de loi qui serait non constitutionnel.

M. LeBlanc : La décision se prend avant que le débat commence. Je dirais même que le débat ne peut commencer jusqu'à ce que le sous-comité ait examiné les projets de loi ou les motions en question. Il s'agit d'un examen préalable. Si l'affaire est jugée non votable, il y a un processus d'appel qui peut être enclenché. Cependant, par la suite, le débat est limité à une heure, puis l'affaire est rayée du Feuilleton. Il doit y avoir une décision claire si elle fait l'objet d'un vote avant le début du débat.

La sénatrice Saint-Germain : J'aimerais savoir quel est le rôle du greffier législatif au bureau du greffier législatif dans l'examen des projets de loi avant qu'ils soient renvoyés à la Chambre.

M. LeBlanc : C'est un rôle que Jean-Philippe a occupé. Le rôle de ce greffier n'est pas d'examiner les projets de loi quant à leur acceptabilité procédurale. La rédaction du projet de loi se fait par le bureau du légiste avec les experts en rédaction juridique. Le rôle du greffier est essentiellement logistique. Il doit s'assurer que les députés savent que leur tour arrive, faire en sorte qu'ils ont tous les éléments et répondre à leurs questions. Toutefois, il ne fait pas d'analyse concrète de l'acceptabilité du projet de loi.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : Je vous remercie de votre présence et de votre exposé.

Dans le cas d'un projet de loi d'initiative parlementaire émanant du Sénat qui se retrouve à la Chambre, n'importe quel député à la Chambre pourrait déterminer qu'il veut parrainer un projet de loi sans même le demander au parrain de ce projet de loi; est-ce que je me trompe?

M. LeBlanc : Oui, c'est exact. N'importe quel député peut signaler qu'il souhaite parrainer un projet de loi. Nous appliquerions le principe très sacré du premier arrivé, premier servi. La première personne qui nous fait savoir qu'elle veut parrainer un projet de loi l'obtient.

Le sénateur Yussuff : Je pense qu'il pourrait y avoir beaucoup de relations que vous ne connaissez même pas.

Deuxième point : lorsqu'un projet de loi du Sénat se retrouve à la Chambre, a-t-il préséance sur les députés qui sont dans la file d'attente?

M. LeBlanc : Nous avons donc une liste de 30 projets de loi sur lesquels nous travaillons. Lorsque nous recevons un projet de loi du Sénat, il est ajouté au bas de la liste. Il arrive à l'occasion que la liste de 30 se termine par 31, 32 ou 33 affaires, selon que nous recevons des projets de loi du Sénat ou des projets de loi

however, is delaying the addition of more members, because they occupy one of those spots, and the more of those spots that get occupied by Senate bills, the fewer opportunities for members eventually.

Senator Yussuff: There's no rule determining how many bills that come from the Senate get precedence over members of Parliament?

Mr. LeBlanc: Once they're added to the bottom of the order of precedence, they're treated the same way as House bills.

Senator Yussuff: I think I heard in your earlier comments that it has to be in the federal jurisdiction. Who makes that determination? Is it the committee? Quite often, from our side of the equation, there are a lot of bills that get proposed, and if you apply scrutiny to it, I'm not sure that's in the federal jurisdiction. Nevertheless, it's going through the system here. We don't have the same scrutiny you provide on the House side. Who decides it's in the federal jurisdiction?

Mr. LeBlanc: The Subcommittee on Private Members' Business, which is made up of one member from each party, looks at the bills added to the order of precedence, so the bills coming up for debate, and they examine them according to the criteria that Mr. Brochu explained. Are they within federal jurisdiction? Are they clearly unconstitutional? Are they the same as a bill that has already been voted on? The subcommittee comes to that determination. It is very rare for the subcommittee to decide that something should not come to a vote. It has happened, but a very small number of times in the 23 years that we've had this system.

Senator Yussuff: Given that we don't necessarily have the same balanced approach to private members' bills that you have in the House, I'll ask you a very political question. You can say no or don't answer. Do you think it would be useful for us to kind of align our system so that there would be a sense of fairness for both sides of the equation here?

Mr. LeBlanc: That is a decision that you can make. I suspect you don't have the same challenges we have, because the Senate is a smaller house. The big challenge we have is we have 263 private members and only one hour a day. If every item gets two hours of debate, we need 520 sitting days to get through all of them, which is more than you'll get in a four-year Parliament. You don't have the same challenges here. The Senate is a smaller institution.

des comités. Toutefois, cela finit par retarder l'ajout d'un plus grand nombre de députés, parce que ces projets de loi occupent l'une de ces affaires, et plus il y en a qui sont occupées par des projets de loi du Sénat, moins il y a de possibilités pour les députés.

Le sénateur Yussuff : Il n'y a pas de règle qui détermine combien de projets de loi émanant du Sénat ont préséance sur les députés?

M. LeBlanc : Une fois ajoutés au bas de l'ordre de priorité, ils sont traités de la même façon que les projets de loi de la Chambre.

Le sénateur Yussuff : Je crois vous avoir entendu dire tout à l'heure que cela doit relever de la compétence fédérale. Qui prend cette décision? Est-ce le comité? Très souvent, de notre côté de l'équation, il y a beaucoup de projets de loi qui sont proposés, et si vous les examinez, je ne suis pas sûr qu'ils relèvent de la compétence fédérale. Quoi qu'il en soit, le projet de loi suit son cours dans le système du Sénat. Nous ne faisons pas l'objet du même examen minutieux que vous à la Chambre. Qui décide que cela relève de la compétence fédérale?

M. LeBlanc : Le Sous-comité des affaires émanant des députés, qui est composé d'un membre de chaque parti, examine les projets de loi ajoutés à l'ordre de priorité, donc les projets de loi qui seront débattus, et il les examine selon les critères que M. Brochu a expliqués. Cela relève-t-il de la compétence fédérale? Cette affaire est-elle clairement inconstitutionnelle? Est-ce la même chose qu'un projet de loi qui a déjà fait l'objet d'un vote? C'est le sous-comité qui prend cette décision. Il est très rare que le sous-comité décide que quelque chose ne devrait pas faire l'objet d'un vote. Cela s'est produit, mais très peu de fois en 23 ans d'existence de ce système.

Le sénateur Yussuff : Étant donné que nous n'avons pas nécessairement la même approche équilibrée à l'égard des projets de loi d'initiative parlementaire que vous avez à la Chambre, je vais vous poser une question très politique. Vous pouvez dire non ou ne pas répondre. Pensez-vous qu'il serait utile que nous harmonisions en quelque sorte notre système afin qu'il y ait un sentiment d'équité pour les deux côtés de l'équation?

M. LeBlanc : C'est une décision que vous pouvez prendre. Je soupçonne que vous n'avez pas les mêmes défis que nous, parce que le Sénat est une Chambre plus petite. Le grand défi que nous avons, c'est que nous avons 263 simples députés et seulement une heure par jour. Si chaque affaire fait l'objet de deux heures de débat, nous avons besoin de 520 jours de séance pour toutes les examiner, ce qui est plus que ce que vous obtiendrez dans une législature de quatre ans. Vous n'avez pas les mêmes défis ici. Le Sénat est une plus petite institution.

Senator Ringuette: When you say there are 30 bills maximum, I think that is 30 bills and motions maximum. We have to understand that, in your process, bills and motions, because of time allocation, are pulled together.

I'm listening to all the different steps. As you just indicated, the most important issue is that government bills take priority, and there's only so much time. In this entire process, whether it is the draw, the subcommittee evaluation, the 30 bills and motions maximum, the one hour per day per bill or motion debate, from your perspective, which is the most important?

Mr. LeBlanc: From the idea of fairness, the idea of having that draw at the beginning gives everyone at least one turn. I think everyone has come to accept that there's a limited amount of time and not every member can go. In the system we had before that, from the mid 1980s to the early 2000s, members were very unhappy. We used to do multiple draws. So what would happen is you would draw items from time to time, and the members who had a lot of items would be drawn more often. Some members were very lucky and participated four or five times, and some members never got drawn. They found that very frustrating.

This idea — at least everybody gets the same kick at the can. You get one shot, and you can bring forward your item for debate. I think that's the fundamental fairness that everyone has come to accept.

Senator Ringuette: Thank you.

Senator Batters: Thanks very much for being here today and helping us understand this. There was quite an interesting article in *The Hill Times* recently about this whole thing and setting out a little bit about this. It is interesting to see the whole factor of the senators' bills clogging up the House of Commons list because MPs have to wait for their turn. Sometimes they might get only one chance at a private member's bill over their entire parliamentary career, which could be 10 years. They have to wait for their chance in the lottery and then wait for it to come up. If there are senators' bills — who perhaps have five or six bills at the same time being considered in Parliament — that can have a substantial effect on this.

The subcommittee you described, those are much more procedural matters. It's not a matter of whether the subcommittee considers it to be a good bill or likely to pass or anything like that. It would be dealing with procedural matters, I would expect, and caucus pressure would be — I know in our caucus, we actually have a procedure for the consideration of private members' bills or senators' bills where we go through a

La sénatrice Ringuette : Lorsque vous dites qu'il y a 30 projets de loi au maximum, je pense que c'est 30 projets de loi et motions au maximum. Nous devons comprendre que, dans votre processus, les projets de loi et les motions, en raison de l'attribution de temps, sont regroupés.

J'écoute toutes les différentes étapes. Comme vous venez de le dire, l'enjeu le plus important, c'est que les projets de loi du gouvernement ont la priorité, et le temps est limité. Dans tout ce processus, qu'il s'agisse du tirage au sort, de l'évaluation du sous-comité, des 30 projets de loi et motions au maximum, de l'heure par jour de débat par projet de loi ou motion, selon vous, quel est le plus important?

M. LeBlanc : Du point de vue de l'équité, l'idée d'avoir ce tirage au sort au début donne à tout le monde au moins un tour. Je pense que tout le monde en est venu à accepter que le temps est limité et que ce ne sont pas tous les députés qui peuvent obtenir une chance. Dans le système que nous avions auparavant, du milieu des années 1980 au début des années 2000, les députés étaient très mécontents. Nous avions l'habitude de faire plusieurs tirages au sort. Donc, ce qui se passait, c'est que vous tiriez des affaires de temps à autre, et les membres qui en avaient beaucoup étaient tirés plus souvent. Certains membres ont eu beaucoup de chance et ont participé quatre ou cinq fois, et d'autres n'ont jamais été sélectionnés. Ils ont trouvé cela très frustrant.

Cette idée... Au moins, tout le monde a la même chance. Vous avez une occasion, et vous pouvez présenter votre affaire pour qu'elle fasse l'objet d'un débat. Je pense que c'est l'équité fondamentale que tout le monde en est venu à accepter.

La sénatrice Ringuette : Merci.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui et de nous aider à comprendre votre système. Il y a eu récemment un article assez intéressant dans le *Hill Times* à ce sujet et qui en a parlé un peu. Il est intéressant de voir tout le facteur des projets de loi des sénateurs qui engorgent la liste de la Chambre des communes parce que les députés doivent attendre leur tour. Parfois, ils n'ont qu'une seule chance de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire au cours de toute leur carrière parlementaire, ce qui peut prendre 10 ans. Ils doivent attendre leur chance à la loterie, puis attendre que la question soit soulevée. S'il y a des projets de loi des sénateurs — qui ont peut-être cinq ou six projets de loi en même temps à l'étude au Parlement —, ils peuvent avoir un effet important à cet égard.

Le sous-comité que vous avez décrit est beaucoup plus une question de procédure. Il ne s'agit pas de savoir si le sous-comité considère qu'un bon projet de loi est bon ou qu'il est susceptible d'être adopté ou quoi que ce soit du genre. Il s'agirait de questions de procédure, je suppose, et la pression du caucus serait... Je sais que dans notre caucus, nous avons en fait une procédure pour l'examen des projets de loi d'initiative

whole process to determine, even before it's introduced, whether it's a good idea and whether there are amendments that could be made.

Could you describe in a bit more detail what the subcommittee considers?

Mr. LeBlanc: The subcommittee doesn't look at factors such as, "Is this bill likely to pass? Is this bill a good idea?" Those are not part of their consideration. It is, really, "Is this manifestly unconstitutional? Is this identical to something we've already considered?"

Like I said, in the 23 years we've had this system, I'd be surprised if more than five bills have ever been judged non-votable. I can't think of more than a couple off the top of my head. Everyone essentially accepts that it should be exceedingly rare that something not come to a vote through that subcommittee process.

Senator Batters: Would it also determine about it potentially being necessary for a Royal Recommendation? Would it be at that subcommittee or through a different process?

Mr. LeBlanc: The determination of a Royal Recommendation is a different process. That's not a thing the committee looks at. Our rules allow bills to be debated all the way up to third reading, even if they spend money, on the principle that maybe the government will discover it's a good idea and give a Royal Recommendation. So, that's not a factor they consider.

Senator Batters: It's different that way.

Also, could you explain to us how private members' bills proceed once they pass the House of Commons and pass the Senate but with an amendment, say? We've had one of those, Bill C-234 in the last Parliament. Do those bills go into the same process, or is there a different process where the government determines as to when those types of bills — it's actually a message by that point. How is that determined?

Mr. LeBlanc: When a private member's bill is amended by the Senate, it gets added back to the bottom of the list of the order of precedence. One of the loopholes, I guess, in our rules is that there's no time limit. For every other stage, there is a two-hour limit. It goes up once, is debated an hour, falls back, goes up again, is debated another hour and is voted on. When we are considering Senate amendments, our rules don't provide for a time limit. It could continue as long as people want to debate it;

parlementaire ou des projets de loi de sénateurs dans laquelle nous suivons tout un processus pour déterminer, avant même qu'ils ne soient présentés, si c'est une bonne idée et s'il y a des amendements qui pourraient être apportés.

Pourriez-vous décrire un peu plus en détail ce que le sous-comité examine?

M. LeBlanc : Le sous-comité ne se penche pas sur des facteurs comme : « Ce projet de loi est-il susceptible d'être adopté? Ce projet de loi est-il une bonne idée? » Cela ne fait pas partie de sa réflexion. Il s'agit en fait de se demander si c'est manifestement inconstitutionnel et si c'est identique à quelque chose qui a déjà été envisagé.

Comme je l'ai dit, au cours des 23 années d'existence de ce système, je serais surpris que plus de cinq projets de loi aient déjà été jugés non votables. Il n'y en a pas plus que quelques-uns qui me viennent à l'esprit. Essentiellement, tout le monde convient qu'il devrait être extrêmement rare qu'une affaire ne soit pas mise aux voix dans le cadre du processus du sous-comité.

La sénatrice Batters : Cela permettrait-il également de déterminer si une recommandation royale pourrait être nécessaire? Serait-ce déterminé à ce sous-comité ou dans le cadre d'un processus différent?

M. LeBlanc : La détermination d'une recommandation royale est un processus différent. Ce n'est pas une chose sur laquelle le comité se penche. Nos règles permettent de débattre des projets de loi jusqu'à l'étape de la troisième lecture, même s'ils entraînent des dépenses, en partant du principe que le gouvernement se rendra peut-être compte que c'est une bonne idée et qu'il demandera une recommandation royale. Donc, ce n'est pas un facteur que le sous-comité prend en considération.

La sénatrice Batters : C'est quelque chose de différent.

De plus, pourriez-vous nous expliquer ce qui se passe quand des projets de loi d'initiative parlementaire sont adoptés à la Chambre des communes et au Sénat, mais qu'il y a un amendement, par exemple? Cela nous est arrivé avec le projet de loi C-234, à la dernière législature. Ces projets de loi suivent-ils le même cours, ou y a-t-il un processus différent par lequel le gouvernement détermine à quel moment ces projets de loi... C'est en fait un message à ce moment-là. Comment détermine-t-on cela?

M. LeBlanc : Lorsqu'un projet de loi d'initiative parlementaire est modifié par le Sénat, il est remis au bas de la liste de priorités. L'une des échappatoires, je suppose, dans nos règles, c'est qu'il n'y a pas de limite de temps. À toutes les autres étapes, il y a une limite de deux heures. Il est soumis une fois à la chambre, on en débat pendant une heure, il redescend sur la liste, il remonte, on en débat pendant une autre heure, après quoi il est mis aux voix. Lorsqu'on examine des

it could go up and down, basically, until we run out of people wanting to speak.

Senator Batters: I see. So that's how the government could delay something they don't want to pass, like Bill C-234, which they delayed a considerable number of months. Okay. Thanks very much.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Thank you very much for being with us today and for giving us such clear and accurate answers.

I have two short questions. I'm trying to see whether there's any flexibility or possibility of exchanges. Does that exist? I thought so, but I can't quite recall the what or how of it all.

Mr. Brochu: The answer is yes and no.

Senator Petitclerc: I was right, then.

Mr. Brochu: You are right. When it comes to the list for the consideration of private members' business, established further to the draw, no exchanges are allowed. A member in the 192nd spot stays in that spot until the end of that Parliament. Once the member's name is added to the order of precedence on the Order Paper, so to the 30 names, that is when exchanges are allowed to speed up or delay consideration of an item.

Senator Petitclerc: It's done collegially, then.

Mr. Brochu: Absolutely. "Collegial" is the right word in this case, because the two members usually come to an agreement themselves.

Senator Petitclerc: I'm going to interrupt you for a moment. Do they just advise the House that they've exchanged items?

Mr. Brochu: Precisely.

Senator Petitclerc: Does the same rule apply to Senate bills?

Mr. Brochu: The same rule applies, meaning that the two members, the one sponsoring the Senate bill and another one sponsoring a House bill, can come to an agreement themselves.

Senator Petitclerc: Do you mean within that group of 30 members?

Mr. Brochu: Yes.

amendements adoptés par le Sénat, nos règles ne prévoient pas de limite de temps. On peut en débattre aussi longtemps que les gens veulent en débattre; le projet de loi peut monter et redescendre dans l'ordre de priorités, essentiellement, jusqu'à ce que plus personne ne demande la parole.

La sénatrice Batters : Je vois. C'est ainsi que le gouvernement peut retarder l'adoption d'un projet de loi qu'il ne veut pas adopter, comme le projet de loi C-234, qu'il laisse traîner depuis pas mal de mois. D'accord. Merci beaucoup.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Merci beaucoup d'être avec nous aujourd'hui et de vos réponses très précises et claires.

J'ai deux petites questions. J'essaie de voir s'il y a de la flexibilité ou des échanges. Est-ce que cela arrive? J'ai cru comprendre que oui, mais le détail du quoi et du comment m'a échappé.

M. Brochu : La réponse est oui et non.

La sénatrice Petitclerc : J'avais bien compris.

M. Brochu : Vous avez bien compris. Dans la liste issue du tirage au sort, il n'y a aucun échange possible. Le député nº 192 demeure le député nº 192 jusqu'à la fin de la législature. Lorsque son nom est ajouté à l'ordre de priorité au Feuilleton, donc aux 30 noms, à ce moment-là, des échanges sont possibles pour accélérer ou retarder l'étude d'une affaire.

La sénatrice Petitclerc : Donc, cela se fait de manière collégiale.

M. Brochu : Tout à fait. Le terme « collégiale » est le bon terme dans ce cas-ci, parce qu'habituellement, les deux députés en question vont s'entendre entre eux.

La sénatrice Petitclerc : Je vous interromps, mais ils avertissent tout simplement qu'ils ont fait cet échange?

M. Brochu : Exactement.

La sénatrice Petitclerc : Dans le cas des projets de loi du Sénat, c'est la même règle?

M. Brochu : La même règle s'applique, donc deux députés, l'un qui parrainerait un projet de loi du Sénat et un autre qui parrainerait un projet de loi de la Chambre, peuvent s'entendre entre eux.

La sénatrice Petitclerc : Dans ce groupe de 30 députés?

M. Brochu : Oui.

Senator Petitclerc: Very good. Thank you. That's quite helpful.

Out of curiosity, I'd like to know whether you keep any data or statistics to see whether there's any particular diversity in the groups when draws are held during a Parliament, for instance? Not really? I imagine it's not necessary either, but . . . .

Mr. Brochu: That's not information we analyze. I think the parties themselves pay a lot of attention to the draw results. Their interest fades once they know exactly where their members are on the list.

Senator Petitclerc: I have another question along those lines. The system has been in place for a while. Have you gotten any feedback? Were members consulted to see how satisfied they were, or whether there were any irritants or minor issues? What comments do you get the most, and how do you obtain that feedback?

Mr. LeBlanc: The most common complaint is that there's not enough time. There's only one hour a day, so five hours a week. I think members wish they had more opportunities. The most common request is more time.

Mr. Brochu: I'd like to add something, if I may.

The changes were made about 25 years ago. A special committee examined all the procedures of the House of Commons. Members themselves were consulted extensively on the rules pertaining to this business. At the time, members were interested in the process. Their feedback was sought before the last round of changes was put in place.

Senator Petitclerc: I see.

Senator Surette: My question is also about the subcommittee. I think you answered most of my questions. If I understand correctly, one member from each party make up the committee.

I would think that the members vote when it's necessary. As I understand it, the criteria are pretty specific. The committee's role, then, isn't to study the order of precedence, which is determined by the criteria that you mentioned. Has the committee ever had any disputes? Is there an appeal process if the member disagrees with the committee's decision?

Mr. Brochu: You're absolutely right. The subcommittee can hold votes. When a bill or motion is deemed non-votable, the member can appeal to the main committee, so the Standing Committee on Procedure and House Affairs. If I recall correctly, at that point, the member has five days to file an appeal. The member can appear before the committee, which can overturn the subcommittee's decision. If the committee upholds the

La sénatrice Petitclerc : D'accord. Merci. Cela m'aide beaucoup.

J'ai une question de curiosité. Gardez-vous des données ou des statistiques pour voir s'il y a une espèce de diversité dans les groupes lors des tirages durant une législature, par exemple? Pas vraiment? J'imagine que ce n'est pas nécessaire non plus, mais...

M. Brochu : On ne fait pas cette analyse. Je crois que les partis eux-mêmes portent particulièrement attention aux résultats du tirage. Par la suite, l'intérêt s'estompe lorsqu'ils savent exactement où se situent leurs députés.

La sénatrice Petitclerc : J'ai une autre question qui va dans le même sens. Ce système existe depuis un certain temps. Est-ce qu'il y a des retours sur le système? Y a-t-il eu des consultations pour connaître le niveau de satisfaction, les irritants ou les petits défis? Quels commentaires reviennent souvent, et de quelle façon se fait cette rétroaction?

M. LeBlanc : La plainte la plus fréquente, c'est le manque de temps. Il n'y a qu'une heure par jour, soit cinq heures par semaine. Je crois que les députés aimeraient avoir plus d'occasions. La demande la plus fréquente est d'ajouter du temps.

M. Brochu : J'aimerais ajouter un élément.

Les changements ont eu lieu il y a 25 ans environ. Un comité spécial a examiné toute la procédure de la Chambre des communes. De plus, il y a eu une vaste consultation auprès des députés eux-mêmes lorsqu'est venu le temps d'examiner les règles relatives à ces affaires. Donc, à l'époque, il y avait eu un intérêt de la part des députés. Des efforts ont été faits pour obtenir leur rétroaction avant de mettre en place la dernière ronde de changements.

La sénatrice Petitclerc : Je comprends.

Le sénateur Surette : Ma question porte aussi sur le sous-comité. Je crois que vous avez répondu à la majorité de mes questions. Le comité est formé d'un membre de chaque parti, si je comprends bien.

J'imagine qu'au besoin, le comité fonctionne par vote. Si je comprends bien, on a des critères assez spécifiques. Le comité n'a donc pas le rôle d'étudier l'ordre de priorité, qui est déterminé par les critères que vous avez mentionnés. A-t-on eu des conflits au sein du comité? A-t-on un processus d'appel si le membre n'est pas d'accord avec la décision du comité?

M. Brochu : Vous avez tout à fait raison. Il peut y avoir des votes en sous-comité. Lorsqu'un projet de loi ou une motion sont déterminés comme étant non votables, un député peut faire appel auprès du plein comité, donc le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. À ce moment-là, si je me souviens bien, le député a cinq jours pour faire appel. Le député peut se présenter devant le comité, qui pourra infirmer la décision du

subcommittee's decision, the member can appeal the decision to the House as a whole. A vote by secret ballot is then held over two sitting days.

Mr. LeBlanc: Has that happened before?

Mr. Brochu: Yes, once or twice.

Senator Surette: Thank you.

[*English*]

Senator Burey: Thank you so much for being here and offering your expertise. Thanks also to our team for presenting us with so much information.

I think with our Senate public bills, there is a vast amount of work that we have to do. We have to do government bills that take priority, but we also have to do studies. When this process came about in the House, how did it affect the time available for studies? Do you have an assessment of that?

Mr. LeBlanc: The House has had the idea of one hour for private members' business per sitting day since the 1960s. That amount of time has been, more or less, unchanged. It used to be that Wednesdays they didn't have any, but, more or less, it has been one hour per sitting day for over 60 years now. The amount of time available is largely unchanged; it's more about the process by which we determine what we do during that hour that has changed quite a bit.

Senator Burey: So, it wouldn't have affected studies, which is one of the things we are hitting up against here.

You mentioned that bills and motions fall under this process. Do you have any inquiries that are not in this process?

Mr. LeBlanc: We would essentially treat them like motions.

Senator Burey: Thank you.

Senator Downe: Thank you for the presentation. I found it very informative. It's an area I know absolutely nothing about, but I'm intrigued by a few things.

Senator Batters, in her comments earlier, alluded to the fact that there's a little pushback now developing in the House of Commons. How does the committee change the rules? I want to explore that in more detail. There are two areas of concern, obviously. One is that amended bills in the Senate go back to the bottom of the list of Senate bills, and the rules allowing the Senate bills to become numbers 31 or 32 may start irritating

sous-comité. Si le comité maintient la décision du sous-comité, un appel est possible devant la Chambre tout entière. À ce moment-là, un vote secret peut se tenir pendant deux jours de séance.

M. LeBlanc : Est-ce qu'on l'a déjà fait?

M. Brochu : On l'a fait une fois ou deux.

Le sénateur Surette : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Burey : Merci beaucoup d'être ici et de nous faire bénéficier de votre expertise. Je remercie également notre équipe de nous avoir présenté autant d'information.

Je pense que nous avons beaucoup à faire pour améliorer l'étude des projets de loi d'intérêt public du Sénat. Il faut nous pencher sur les projets de loi du gouvernement, qui sont prioritaires, mais il faut aussi mener des études. Lorsque ce processus a été mis en place à la Chambre, quelle en a été l'incidence sur le temps consacré aux études? Avez-vous évalué la chose?

M. LeBlanc : L'idée de consacrer une heure aux affaires émanant des députés par jour de séance prévaut à la Chambre depuis les années 1960. Le temps qui y est consacré est resté à peu près le même depuis. Avant, il n'y en avait pas le mercredi, mais c'est à peu près une heure par jour de séance depuis plus de 60 ans maintenant. Le temps imparti à cela n'a essentiellement pas changé; c'est surtout la façon dont nous déterminons ce que nous ferons pendant cette heure qui a beaucoup changé.

La sénatrice Burey : Cela n'aurait donc pas d'incidence sur les études. C'est l'un des problèmes auxquels nous nous heurtons ici.

Vous avez mentionné que les projets de loi et les motions relèvent de ce processus. Y a-t-il des demandes qui ne relèvent pas de ce processus?

M. LeBlanc : Nous les traiterions essentiellement comme nous traitons les motions.

La sénatrice Burey : Merci.

Le sénateur Downe : Je vous remercie de votre exposé. Je l'ai trouvé très instructif. C'est un domaine que je ne connais absolument pas, mais il y a certaines choses qui m'intriguent.

La sénatrice Batters, dans ses commentaires, a fait allusion au fait qu'il y a maintenant un peu de résistance à la Chambre des communes. Comment le comité peut-il faire changer les règles? J'aimerais creuser cela un peu. Il y a deux problématiques, évidemment. D'abord, il y a que les projets de loi amendés au Sénat retournent au bas de la liste des projets de loi du Sénat, puis il y a les règles permettant que les projets de loi du Sénat

some MPs. Does the committee go on a consensus basis — the majority — and who are the members of this committee?

Mr. LeBlanc: The subcommittee that looks at private members' business — the only thing they are asked to determine is whether an item should be votable. That is the only question they consider. They don't look at —

Senator Downe: And to change the rules?

Mr. LeBlanc: It would be the Procedure and House Affairs Committee that would look at any changes to the rules.

For the most part, the two issues you raised are issues that haven't come up. Senator Batters referred to one bill that came back from the Senate amended and that ended up dragging on longer than one would normally expect, but it is relatively rare for private members' bills to come back from the Senate, so it wasn't an issue that ever came up.

In terms of the volume of Senate bills, I think that's a trend that has been increasing. Once upon a time, if we had a dozen such bills during a parliament, it wasn't that much of a problem, but if that number grows significantly, then members start to realize that it is a process that is eating into the time for members' items to come forward. So it's not a thing that had generated a lot of controversy until recently, perhaps.

Senator Downe: I like your one-hour-a-day rule. I think that's something we will want to consider here.

I've been closely following Bill C-230 by MP Adam Chambers that was in this process, and it has now been passed and might be here in the Senate already; I think it was given first reading already. If that bill passes here, then it goes back to the House of Commons, and that's it?

Mr. LeBlanc: If the bill is unamended, then it goes ahead for Royal Assent. If it is amended by the Senate, it comes back and is added to the bottom of our list.

Senator Busson: You've been very informative of a process we think we know about, but the details are fascinating. I have just a few bits of clarification that I would like to ask you about.

First, you say every member puts their name in for a bill. I suspect that's a decision of the caucus to perhaps divvy up certain bills. What if a member doesn't want to do a bill? If they get drawn, what happens?

Mr. LeBlanc: In the 23 years we've had this system, it is exceedingly rare for a member to pass their turn. I can think of one or two occasions where that has happened.

deviennent les numéros 31 ou 32, qui peuvent commencer à irriter certains députés. Le comité fonctionne-t-il par consensus — à la majorité — et qui en sont les membres?

M. LeBlanc : Le sous-comité qui s'occupe des affaires émanant des députés n'a pour seule responsabilité que de déterminer si c'est une affaire qui doit faire l'objet d'un vote. C'est la seule question qu'ils se posent. Ils ne regardent pas...

Le sénateur Downe : Et pour changer les règles?

M. LeBlanc : C'est le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre qui examinerait toute modification au Règlement.

Cela dit, les deux problématiques que vous avez mentionnées n'y ont essentiellement pas été abordées. La sénatrice Batters a mentionné un projet de loi qui est revenu du Sénat modifié et qui a fini par traîner plus longtemps que ce à quoi on s'attendrait normalement, mais il est relativement rare que des projets de loi d'initiative parlementaire reviennent du Sénat, si bien que cette question n'a jamais été examinée.

En ce qui concerne le volume de projets de loi émanant du Sénat, je pense qu'il y a une tendance à la hausse. À une certaine époque, si nous avions une douzaine de projets de loi de ce genre au cours d'une même législature, ce n'était pas un gros problème, mais si ce nombre augmente considérablement, les députés commenceront à se rendre compte que c'est un processus qui gruge le temps dont ils disposent pour présenter leurs propres affaires. Ce n'est donc pas quelque chose qui avait suscité beaucoup de controverse jusqu'à récemment, peut-être.

Le sénateur Downe : J'aime bien votre règle d'une heure par jour. Je pense que nous pourrions envisager la même chose ici.

J'ai suivi de près le projet de loi C-230 du député Adam Chambers, qui a suivi ce processus. Il a été adopté, et le Sénat en a peut-être déjà été saisi; je pense qu'il a déjà fait l'objet d'une première lecture. Si ce projet de loi est adopté ici, il sera renvoyé à la Chambre des communes, et c'est tout?

M. LeBlanc : Si le projet de loi n'est pas modifié, il recevra la sanction royale. S'il est modifié par le Sénat, il reviendra et sera ajouté au bas de notre liste.

La sénatrice Busson : Vous nous avez beaucoup appris sur une procédure que nous pensions connaître, mais ces détails sont fascinants. J'aimerais vous demander quelques précisions.

Premièrement, vous dites que chaque député inscrit son nom pour un projet de loi. Je soupçonne que c'est peut-être une décision du caucus de diviser certains projets de loi. Que se passe-t-il si un député ne veut pas proposer de projet de loi? Si son nom est tiré au sort, que se passe-t-il?

M. LeBlanc : Cela fait 23 ans que ce système existe, et il est extrêmement rare qu'un député passe son tour. Il n'y a qu'un ou deux cas qui me viennent à l'esprit.

If a person is drawn early and they don't have a preference, very often a colleague who was drawn later will ask them to put forward their bill as a way of getting it to come forward.

Every member's name is in the draw. We draw them all at the beginning of a parliament, regardless of whether or not they have an item. When their turn comes, very often what happens is they know their turn is coming, so they make an effort to put something forward. If they don't have something, their colleagues generally have suggestions for them.

Senator Busson: When their name is drawn, there is not a subject attached to it, as in, "I want my bill to be about —"

Mr. LeBlanc: It is just a name.

Senator Busson: Great, thank you.

The next quick question: Is there any data you have that suggests how many of these bills get passed as they go through the system? Is there data on that?

Mr. LeBlanc: I did a quick count in preparing for this meeting — and I'm sure the analysts could give you complete data — but, on average, in the life of a parliament, in terms of private members' business that makes it all the way to Royal Assent, it is probably in the neighbourhood of about a dozen House bills that receive Royal Assent. We have looked at Senate public bills, and they have a much higher success rate. Many bills coming from the Senate end up getting Royal Assent.

Senator Busson: Do I understand that Senate public bills don't go through the same scrutiny that the House bills do with the subcommittee on votability?

Mr. LeBlanc: There is only one criterion that is applied to them, and that is whether the bill is identical to a House bill that has already been considered. That is the only factor we consider.

The Chair: Colleagues, with your indulgence, I will ask a question, and then we will go to the second round.

I was struck by your response to Senator Batters' question about Royal Recommendation. I would have thought that is a problem. How many private members' bills in the House have received a Royal Recommendation?

Mr. LeBlanc: We changed those rules in 1994, and I think the answer is three. What is interesting is that when those rules were changed, it used to be that you needed a Royal Recommendation for the bill to be debated. In the 1990s, almost

Si une personne est tirée au sort tôt et qu'elle n'a pas de préférence, très souvent, un collègue dont le nom a été pigé plus tard lui demandera de présenter son projet de loi pour le faire avancer.

Le nom de chaque député est placé dans le tirage. Tous les noms sont tirés au début de la législature, qu'ils aient ou non quelque chose à présenter. Lorsque leur tour arrive, très souvent, ils savent que leur tour viendra, alors ils font un effort pour proposer quelque chose. S'ils n'ont rien à proposer, leurs collègues auront généralement des suggestions à leur faire.

La sénatrice Busson : Lorsque leur nom est tiré, il n'y a pas de sujet qui s'y rattache, du genre : « Je veux proposer un projet de loi qui porte sur... »

M. LeBlanc : Ce n'est qu'un nom.

La sénatrice Busson : Excellent, merci.

J'ai une autre petite question : avez-vous des données sur le nombre de projets de loi de ce type qui sont adoptés au fur et à mesure qu'ils franchissent les étapes dans le système? Existe-t-il des données à ce sujet?

M. LeBlanc : J'ai fait un calcul rapide afin de me préparer à cette réunion — et je suis sûr que les analystes pourraient vous fournir des données complètes —, mais, en moyenne, au cours d'une législature, il y a probablement environ une douzaine de projets de loi émanant des députés qui se rendent jusqu'à la sanction royale à la Chambre. Nous avons vérifié ce qui en est pour les projets de loi d'intérêt public du Sénat, et ils ont un taux de réussite beaucoup plus élevé. De nombreux projets de loi émanant du Sénat finissent par recevoir la sanction royale.

La sénatrice Busson : Dois-je en comprendre que les projets de loi d'intérêt public du Sénat ne font pas l'objet du même examen que les projets de loi de la Chambre au sous-comité qui détermine s'ils seront mis aux voix?

M. LeBlanc : Il n'y a qu'un critère qui s'applique à eux, et c'est celui de savoir si le projet de loi est identique à un projet de loi de la Chambre qui a déjà été examiné. C'est le seul facteur dont on tient compte.

Le président : Chers collègues, si vous me le permettez, je vais poser une question, après quoi nous passerons au deuxième tour.

J'ai été frappé par votre réponse à la question de la sénatrice Batters sur la recommandation royale. J'aurais cru que c'était un problème. Combien de projets de loi d'initiative parlementaire soumis à la Chambre reçoivent la recommandation royale?

M. LeBlanc : Nous avons changé les règles en 1994, et je pense que la réponse est trois. Ce qui est intéressant, c'est qu'avant que ces règles soient modifiées, il fallait une recommandation royale pour qu'un tel projet de loi soit

none of our private members' bills actually got voted on, so they thought there was no danger and they would let them propose bills, even if there is spending, because they would not be voted on anyway.

Then, in 2003, they changed the rules so that every bill got a vote. All of a sudden, that became a problem. An "industry" that has started to occupy more of our time is analyzing bills for spending consequences. In some cases, it is very obvious, and in other cases it is less obvious and requires the Speaker's consideration.

The Chair: I have one other quick question. When a bill gets to your committee, does the committee observe the hour sequencing as well; in other words, is there a single hour, followed by a second hour of consideration?

Mr. LeBlanc: When the committee is considering the bill, that is not a factor at all.

The Chair: And does the committee give precedence to government bills? Does it deal with the private members' bills in the order in which they are received?

Mr. LeBlanc: Committees are masters of their own proceedings, so they make their own decisions about what they want to schedule and when. The difference is that private members' bills have a limit, so they can only be in committee for 60 sitting days. Government bills don't have that limit.

The reason for that rule was because sometimes bills used to pass, go to committee and linger, without any way of getting them out. There was a feeling that we should put a limit, which is where the 60 sitting days came from.

The Chair: So it is, in a sense, negotiated within the committee.

Mr. LeBlanc: Yes, the committee decides what its priorities are.

The Chair: Great.

[*Translation*]

Senator Youance: You just answered the exact question I was going to ask about the number of sitting days. I do want to revisit what you said about the fact that the time allotted for consideration of private members' business has been the same since the 1960s. I did a quick search. There were 265 members then, and there are 343 now. That number could change in the

débattu. Dans les années 1990, presque aucun projet de loi d'initiative parlementaire n'était soumis au vote à la Chambre, alors on s'est dit qu'il n'y avait pas de danger et qu'on laisserait les députés proposer des projets de loi, même s'il en découlait des dépenses, parce qu'ils ne seraient pas soumis au vote de toute façon.

Puis, en 2003, on a changé les règles afin que chaque projet de loi fasse l'objet d'un vote. Tout à coup, c'est devenu un problème. Nous avons commencé à consacrer une plus grande partie de notre temps à analyser les conséquences des projets de loi en matière de dépenses. Dans certains cas, c'est très évident; dans d'autres, ce l'est moins, et cela doit être soumis à l'examen du Président.

Le président : J'ai une autre petite question. Lorsqu'un projet de loi est porté à l'attention de votre comité, le comité vérifie-t-il aussi où il en est dans la séquence des heures, soit s'il fera l'objet d'un débat d'une heure, qui sera suivi d'un deuxième examen d'une heure?

M. LeBlanc : Lorsque le comité étudie un projet de loi, ce n'est pas du tout un facteur.

Le président : Et le comité donne-t-il préséance aux projets de loi du gouvernement? Traite-t-il les projets de loi d'initiative parlementaire dans l'ordre dans lequel il les reçoit?

M. LeBlanc : Les comités sont maîtres de leurs propres travaux, alors ils prennent leurs propres décisions sur ce qu'ils veulent inscrire à l'ordre du jour et quand. La différence, c'est qu'il y a une limite pour les projets de loi d'initiative parlementaire, de sorte qu'ils ne peuvent être étudiés en comité que pendant 60 jours de séance. Cette limite ne s'applique pas aux projets de loi du gouvernement.

Cette règle a été mise en place parce que parfois, les projets de loi étaient adoptés, ils étaient renvoyés à un comité, et les choses traînaient en longueur au comité, sans qu'on ait aucun moyen de les faire adopter. On s'est alors dit qu'il fallait imposer une limite, d'où la règle des 60 jours de séance.

Le président : C'est donc négocié au sein du comité, d'une certaine façon.

M. LeBlanc : Oui, c'est le comité qui décide de ses priorités.

Le président : Excellent.

[*Français*]

La sénatrice Youance : On vient de répondre exactement à ma question sur le nombre de jours de séances. Toutefois, je vais quand même revenir sur le fait que vous avez dit que, depuis les années 1960, le temps alloué n'a pas changé. J'ai fait une petite recherche : il y avait 265 députés à l'époque et il y en a maintenant 343. Ce nombre peut évoluer dans les prochaines

next few years. Do you think the time allotted could change, and how would it be done?

Mr. LeBlanc: The scarcest resource at the House of Commons is time. As I said, the most common complaint from members is that they would like to have more time to consider certain things. As you pointed out, the House has a lot more members now than it did in the 1960s. So far, there hasn't been a consensus on allotting more time, but it's something that's proposed regularly.

Senator Youance: How would that change be made? What would the process be?

Mr. LeBlanc: Someone could, on their own initiative, propose a motion to change the Standing Orders, but it likely wouldn't be successful. More often, that type of thing is negotiated amongst the parties themselves or further to a committee's having done a study and made such a recommendation. If it were to happen, the entire schedule would be affected. The House's schedule is highly organized, so if time were added without taking time away from something else, how to do that would require examination. Where in the schedule would the time be added, and what impact would it have on the other items of business? It's the kind of thing that would be determined as a result of a committee study, a recommendation, a consensus.

Senator Youance: Thank you.

[*English*]

Senator Yussuff: Given the refinement of the House rules for dealing with private members' bills over the years, it seems to have a much more consistent working model of participation. What would be the three best practices from the House model that have really served the interests of members of Parliament but also the Canadian public, in general, in regard to how private members' bills are dealt with — time allocated and committee options to hear and deal with them?

Mr. LeBlanc: As I said earlier, there is the idea of fairness. Everyone, essentially, has a chance, recognizing that when we have a draw, there are people at the bottom of the list who will probably never get a turn but they recognize it is a fair process. They all had the same chance of being drawn, and members have come to accept that. I don't think there have been many complaints about this idea of a big draw.

So, there is the idea that everyone has a fair shot, and there is predictability. Members are aware of which items are coming up when, which allows them to prepare their speeches. When there

années. Pensez-vous que cette restriction peut changer, et comment cela pourrait-il se faire?

M. LeBlanc : La ressource la plus rare à la Chambre des communes, c'est le temps. J'ai mentionné que la plainte la plus fréquente, c'est que les députés aimeraient avoir plus de temps pour étudier certaines choses. Vous avez souligné que la Chambre compte beaucoup plus de députés aujourd'hui que dans les années 1960. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de consensus pour ajouter plus de temps, mais cela a été proposé régulièrement.

La sénatrice Youance : Quel serait le processus pour faire ce changement?

M. LeBlanc : Pour changer le règlement, quelqu'un pourrait le proposer de son propre gré par une motion, mais cela a peu de chance de réussir. Plus souvent, ce sont des choses qui sont négociées entre les parties ou à la suite d'une étude par un comité qui l'aurait proposé, parce que, dans ce cas, il y aurait des conséquences sur l'ensemble de l'horaire. Le temps de la Chambre est très structuré, donc, si on ajoute du temps, si on ne veut pas en enlever d'une autre catégorie; on doit aborder la question de la manière de l'ajouter, où est-ce qu'on ajouterait du temps et quelles seraient les conséquences sur les autres articles. C'est donc le genre de chose qui devrait de faire l'objet d'une étude en comité et d'une recommandation, d'un consensus.

La sénatrice Youance : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : La réforme des règles de la Chambre concernant le traitement des projets de loi d'initiative parlementaire au fil des ans semble favoriser un modèle de participation beaucoup mieux établi. Quelles seraient les trois pratiques exemplaires du modèle de la Chambre qui servent vraiment les intérêts des députés, mais aussi du public canadien en général, pour ce qui est du traitement des projets de loi d'initiative parlementaire, notamment de l'attribution de temps et des options des comités pour les entendre et les étudier?

M. LeBlanc : Comme je l'ai dit plus tôt, il y a la notion d'équité. Essentiellement, tout le monde a une chance. Je reconnais que comme on procède par tirage au sort, il y a des gens au bas de la liste qui n'auront probablement jamais la parole, mais ils conviennent qu'il s'agit d'un processus équitable. Ils ont tous la même chance d'être sélectionnés au départ, et les députés en sont venus à l'accepter. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de plaintes au sujet de cette idée d'un grand tirage.

Donc, il y a l'idée que tout le monde a la même chance, il y a la prévisibilité. Les députés savent quels éléments seront examinés à quel moment, ce qui leur permet de préparer leurs

are lobbying efforts in relation to a bill, people can clearly understand which items are coming up at what point in time.

Mr. Brochu: In terms of predictability, Mr. LeBlanc mentioned the calendar and the order of precedence. We are building a calendar so that people and members of the public know when those items will be debated.

There is also a level of predictability in terms of the timing for the votes.

Also, there is something we haven't mentioned this morning. When there are recorded divisions requested on private members' items, those are specifically deferred to a specific period during the week, which is Wednesday afternoon. Members know when their item will be voted on as well as when it's going to be debated. In terms of predictability, I think that helps.

Senator Yussuff: Does the caucus system in the House allow more uniformity of approaches to dealing with private members' bills, because everyone has something at stake in the system, so there is a desire to try to make the system efficient and to work as best you can, given that every bill might have some degree of controversy with somebody? Does the caucus system help that process more than if you didn't have it?

Mr. LeBlanc: I am genuinely unaware of what goes on in caucus meetings, but my impression, based on what I have observed, is that parties are — I don't know how heavily involved. I think there are some members who are independent-minded and will bring forward an item regardless of what their party thinks, because they feel strongly about it. There are other members who, I think, work within their party's structure to find issues that will draw support.

As I said, I think there is some sharing of items that goes on in a caucus. When my name is drawn high and Jean-Philippe's name is drawn low, he might ask me for a favour to help him move forward an initiative that we think our party would support. I've observed those sorts of things, but I don't know the extent to which caucuses are greatly involved in what items are brought forward.

Senator Batters: First of all, with respect to the Royal Recommendation issue, if there were potentially a Royal Recommendation problem, I can't speak for the other caucuses, but in our caucus that would be part of the discussion to determine whether a bill could have problems or should go forward, or a member or a senator needs to be aware of issues that would result.

discours. Quand il y a du lobbying sur un projet de loi, les gens peuvent bien comprendre ce qui s'en vient et à quel moment.

M. Brochu : Pour ce qui est de la prévisibilité, M. LeBlanc a parlé du calendrier et de l'ordre de priorités. Nous établissons un calendrier pour que les gens et les membres du public sachent quand chaque chose fera l'objet de débats.

Il y a aussi un certain degré de prévisibilité en ce qui concerne le moment où viendront les votes.

Cependant, il y a quelque chose que nous n'avons pas mentionné ce matin. Lorsqu'un vote par appel nominal est demandé sur des affaires émanant des députés, il est reporté à un moment précis dans la semaine, soit le mercredi après-midi. Les députés savent quand leur question sera mise aux voix et quand elle sera soumise au débat. Je pense que cela aide pour la prévisibilité.

Le sénateur Yussuff : Le système des caucus à la Chambre permet-il une plus grande uniformité dans le traitement des projets de loi d'initiative parlementaire, parce que tout le monde a quelque chose en jeu dans le système, donc il y a donc un désir d'essayer de rendre le système efficace et de travailler le mieux possible, étant donné que chaque projet de loi peut susciter une certaine controverse avec quelqu'un? Le système des caucus favorise-t-il le bon fonctionnement du processus plus que s'il n'existait pas?

M. LeBlanc : Je ne suis vraiment pas au courant de ce qui se passe dans les réunions de caucus, mais j'ai l'impression, d'après ce que j'observe, que les partis sont... Je ne sais pas à quel point ils sont impliqués. Je pense qu'il y a des députés indépendants d'esprit qui présenteront quelque chose, peu importe ce que leur parti en pense, parce que la question leur tient à cœur. Il y en a d'autres qui, je pense, travaillent au sein de la structure de leur parti pour trouver des propositions qui recevront l'appui de leurs collègues.

Comme je l'ai dit, je pense qu'il y a une certaine mise en commun au sein d'un caucus. Si mon nom était tiré rapidement et celui de M. Brochu, beaucoup plus tard, il pourrait me demander une faveur, il pourrait me demander de l'aider à faire avancer une initiative que nous pensons que notre parti appuierait. J'observe ce genre de phénomène, mais je ne sais pas à quel point les caucus contribuent à établir ce qui sera présenté.

La sénatrice Batters : Tout d'abord, en ce qui concerne la recommandation royale, s'il risque d'y avoir un problème concernant la recommandation royale, je ne peux pas parler au nom des autres caucus, mais au sein de notre caucus, cela ferait partie de la discussion. Nous voudrions déterminer si un projet de loi pourrait poser problème ou devrait aller de l'avant, ou si un député ou un sénateur devrait prendre conscience de problèmes potentiels.

It's a pretty big part of our discussion because we want to make sure that our members have the best chance possible of having their bills succeed and don't put forward a bill that has significant problems, which would take their one spot away that they might have if fixes could be made.

I'm wondering who is not eligible for the MP lottery. Are cabinet ministers and what this government has termed secretaries of state and parliamentary secretaries eligible, or are their names automatically taken off the list if those positions are known when the lottery is done?

Mr. LeBlanc: When we do the draw, we draw every member's name, but the names of cabinet ministers, including secretaries of state and parliamentary secretaries, the Speaker and the Deputy Speaker are put on a separate, ineligible part of the list.

If, over the course of a parliament, their position changes, for example, someone ceases to be a minister or a parliamentary secretary, their name gets added back at the bottom of the list. If we have by-elections, the names of those members are added to the bottom of the list. The opposite is true if I am eligible and become a cabinet minister: My name comes off the list.

Senator Batters: I was just looking at the list of the number of senators' public bills throughout the different parliaments going back a number of years, and, wow, there is a huge difference. In the last session of the Harper Conservative government, there were 34 Senate public bills introduced, and, in the very next session, the first session of the Trudeau Liberal government, there were 62, almost double. I think, as someone was referencing earlier, this went up to 92 with the last Parliament that ended in early January 2025, so just a massive increase. Thank you.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: First, I'd like clarification on two things in connection with the question the chair, Senator Harder, asked about when a private member's bill is sent to committee. Do I understand correctly that, since committees are masters of their own destiny, a committee could ultimately decide to give priority to a private member's bill over a government bill?

Mr. LeBlanc: In theory, yes, but I think it would be pretty rare. Generally speaking, committees prioritize government bills. However, a committee might decide to deal with and quickly adopt a non-controversial bill that could be considered in just one meeting.

C'est un aspect assez important dans nos discussions parce que nous voulons nous assurer que nos membres aient la meilleure chance possible de voir leur projet de loi adopté. Nous ne voudrions pas qu'ils présentent un projet de loi comportant des problèmes importants, ce qui leur enlèverait leur seul créneau possible. Il faut donc voir si des correctifs peuvent être apportés.

Je me demande qui n'est pas admissible à la loterie des députés. Les ministres et ce que le gouvernement appelle les secrétaires d'État et les secrétaires parlementaires sont-ils admissibles, ou leur nom est-il automatiquement retiré de la liste si ces postes sont connus au moment du tirage au sort?

M. LeBlanc : Lorsque nous faisons le tirage au sort, nous tirons les noms de tous les députés, mais les noms des ministres du Cabinet, y compris ceux des secrétaires d'État et des secrétaires parlementaires, du Président et du Vice-président de la Chambre sont placés sur une partie distincte et inadmissible de la liste.

Si, pendant une législature, il y a un changement de garde, si par exemple quelqu'un cesse d'être ministre ou secrétaire parlementaire, son nom est réinscrit au bas de la liste. S'il y a des élections partielles, les noms des nouveaux députés sont ajoutés au bas de la liste. L'inverse est vrai aussi: si je suis admissible, mais que je deviens ministre, mon nom sera retiré de la liste.

La sénatrice Batters : Je regardais la liste de tous les projets de loi d'intérêt public présentés par des sénateurs au cours des différentes législatures depuis quelques années et, wow, il y a une énorme différence. Au cours de la dernière session du gouvernement conservateur Harper, 34 projets de loi d'intérêt public ont été présentés au Sénat; à la session suivante, la première session du gouvernement libéral Trudeau, il y en a eu 62, soit presque le double. Je pense, comme quelqu'un l'a mentionné plus tôt, que ce nombre était rendu à 92 lorsque la dernière législature a pris fin au début de janvier 2025, ce qui représente une énorme augmentation. Merci.

Le président : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : D'abord, j'aimerais avoir deux précisions pour faire suite à la question du président du comité, le sénateur Harder, au sujet des comités lorsqu'un projet de loi de député leur est renvoyé. Est-ce que j'ai bien compris qu'à la limite, les comités étant maîtres de leur propre destinée, un projet de loi de député pourrait avoir préséance sur l'examen d'un projet de loi du gouvernement en comité?

M. LeBlanc : En principe, c'est possible. Je dirais que ce serait plutôt rare. En général, les comités accordent la priorité aux projets de loi du gouvernement. Cependant, un projet de loi non controversé qui pourrait être étudié en une seule réunion pourrait être adopté rapidement.

Senator Saint-Germain: It would be pretty exceptional or rare, as you said.

Mr. LeBlanc: Yes.

Senator Saint-Germain: All right. Second, you may have already talked about this, but if so, I missed it. Are the 30 spots for private members' bills allocated according to the proportionality of the parties?

Mr. LeBlanc: No, not at all. It's a random draw.

Senator Saint-Germain: Thank you very much. I quite like you, so I won't ask you to comment on this, but there will be a question afterwards.

Like many of us here, I often get a chance to talk to members in all the parties, and the feeling I'm getting — and this has even been written about in the media — is that members are frustrated with the large number of Senate bills and the amount of time the House has to allocate to them. As you pointed out, time is a very precious and scarce resource, in both houses, for that matter.

With that in mind, here's my question: Is it possible for members to block Senate bills? Can you give me an example or two of how a member of any party could hold up a Senate bill?

Mr. LeBlanc: Like Senator Batters, I've compiled some figures. Sometimes a bill comes from the Senate but no member is willing to sponsor it. The bill is never given first reading and stays on the Order Paper without ever moving forward. There are a certain number of bills like that, meaning they've never been sponsored and have never moved forward.

Senator Saint-Germain: Thank you.

Senator Ringuette: I'd like some clarification regarding what you said about the subcommittee's deciding whether an item is voted on or not. Does the vote at second and third reading have to be a voice vote or a recorded division? Is there a difference between second and third reading? It's really important to understand the voting process and whether it's just a voice vote or a recorded division.

Mr. LeBlanc: The voting is the same as it is for any other item before the House. Items can be adopted without a recorded division or simply by a voice vote. It depends on how much consensus there is. Most often, members vote by recorded division. It's just so that the member can say, "I received . . . ."

At one point, a number of votes were unanimous, but the member still requested a recorded division. It took 10 minutes to record a vote of 330 to 0. People may question whether that was

La sénatrice Saint-Germain : Mais c'est plutôt exceptionnel ou rare, comme vous le dites.

M. LeBlanc : Oui.

La sénatrice Saint-Germain : D'accord. Deuxièmement — si vous l'avez dit, cela m'a échappé —, est-ce que l'attribution des 30 billets pour un projet de loi de député se fait sur la base de la proportionnalité des membres des partis?

M. LeBlanc : Pas du tout. C'est un tirage au sort.

La sénatrice Saint-Germain : Merci beaucoup. Je ne vous demande pas de commenter, car je vous aime beaucoup, mais une question suivra.

Comme plusieurs d'entre nous ici, j'ai l'occasion de parler souvent à des députés de tous les partis, et je sens actuellement — on l'a même lu dans certains médias — qu'il y a de la frustration relativement au grand nombre de projets de loi émanant de sénateurs et au temps que la Chambre doit leur accorder. Comme vous l'avez dit, le temps est une ressource très précieuse et rare dans les deux Chambres, d'ailleurs.

Dans ce contexte, ma question est la suivante : est-ce que les députés ont un moyen de bloquer des projets de loi de sénateurs? Pouvez-vous me donner un exemple ou deux de moyens qu'un député, peu importe le parti dont il est membre, pourrait prendre pour bloquer un projet de loi de sénateur?

M. LeBlanc : J'ai compilé des statistiques, un peu comme la sénatrice Batters. Il arrive parfois qu'un projet de loi arrive du Sénat et qu'aucun député n'accepte de le parrainer. Il ne reçoit jamais de première lecture et il reste au Feuilleton sans jamais progresser. Il y a un certain nombre de projets de loi comme cela qui n'ont jamais eu de parrain et qui n'ont jamais avancé.

La sénatrice Saint-Germain : Merci beaucoup.

La sénatrice Ringuette : J'ai une question de clarification : quand vous dites que le sous-comité décide s'il y aura un vote ou non, est-ce que le vote à l'étape de la deuxième et de la troisième lecture est obligatoirement par oui ou par non ou par appel nominal? Est-ce qu'il y a une différence entre la deuxième et la troisième lecture? On doit vraiment comprendre ce processus au chapitre de la tenue d'un vote, si c'est seulement par oui ou par non ou par appel nominal.

M. LeBlanc : Les votes sont comme pour tout autre article devant la Chambre. Ils peuvent être adoptés sans vote par appel nominal, ou simplement par un vote par oui ou par non. Cela dépend du degré de consensus. Le plus fréquent, c'est le vote par appel nominal. C'est simplement pour que le député puisse dire : « J'ai reçu... »

Il y a même eu un moment où il y a eu plusieurs votes unanimes, mais par appel nominal. On passait 10 minutes pour enregistrer un vote de 330 à zéro. On peut se demander si c'était

useful or not, but I think it was important for the member to see that all of their colleagues . . . The vast majority of votes are held by recorded division, but it is possible for an item to be adopted by a voice vote.

Senator Ringuette: Thank you.

Senator Petitclerc: I would like a quick clarification on a Senate bill and the sponsor when the bill reaches the other chamber. You covered part of the answer by saying that, if no one wants to sponsor a bill, that's what happens. On the other hand, if someone wants to do it, it's a member of the group of 30, right? So does that mean they end up with two proposals? I'm trying to understand how all this works.

Mr. LeBlanc: The rule is that any member can sponsor a bill, and they don't lose their spot on the other list. By agreeing to sponsor a Senate bill, I don't lose my chance to sponsor my own bill, but I can do it only once. One can't become a sponsor of eight Senate bills. One has only one chance.

Senator Petitclerc: Perfect, thank you.

[*English*]

Senator K. Wells: Just to pick up on that same theme, so if someone sponsors, they can only sponsor a Senate bill once, and then, if they're in the draw, they can only once have a private member's bill, right?

Mr. LeBlanc: That's correct.

Senator K. Wells: When you have that one hour of debate and discussion, are there any time allocations on how long someone can speak? Is it generally asking the sponsor a question, or is it just a statement? How does that work?

Mr. LeBlanc: The time limits are very tightly controlled. The sponsor gets 15 minutes to make their initial presentation, and there is a 5-minute period for questions and comments. All other speeches are limited to 10 minutes, with no questions or comments. In an hour, you would get through the sponsor's speech and four other speeches, probably.

Senator K. Wells: Thank you.

Senator Yussuff: Is there data maintained in the House about how much time is spent collectively on private members' bills? Is that recorded someplace in the House and in committee? I know how much time is given for each bill, but is that kept at committee level?

utile ou non, mais pour le député, je pense que c'était important de constater que l'ensemble de ses collègues... Pour la grande majorité, ce sont des votes par appel nominal, mais il est possible qu'un article soit adopté au moyen d'un vote par oui ou par non.

La sénatrice Ringuette : Merci.

La sénatrice Petitclerc : J'aimerais une précision rapide sur un projet de loi du Sénat et sur la marraine ou le parrain quand le projet de loi arrive à l'autre endroit. Vous avez couvert une partie de la réponse en disant que si personne ne veut parrainer un projet de loi, c'est ce qui se passe. D'un autre côté, si quelqu'un veut le faire, c'est un député qui fait partie du groupe des 30, c'est cela? Donc, il se retrouve avec deux propositions? J'essaie de voir la mécanique de tout cela.

M. LeBlanc : La règle, c'est que n'importe quel député peut parrainer un projet de loi, et il ou elle ne perd pas sa place dans l'autre liste. En acceptant de parrainer un projet de loi du Sénat, je ne perds pas ma chance de parrainer mon propre projet de loi, mais je peux seulement le faire une fois. On ne peut pas devenir parrain de huit projets de loi du Sénat. On a seulement une chance.

La sénatrice Petitclerc : Parfait, merci.

[*Traduction*]

Le sénateur K. Wells : Pour poursuivre sur le même thème, si quelqu'un parraine un projet de loi au Sénat, il ne peut le faire qu'une fois. Si son nom est tiré au sort, il ne peut présenter qu'un projet de loi d'initiative parlementaire, c'est bien cela?

M. LeBlanc : C'est exact.

Le sénateur K. Wells : Pendant cette unique heure de débat, y a-t-il des limites au temps de parole d'une personne? Pose-t-on généralement une question au parrain du projet de loi ou n'y a-t-il qu'une déclaration? Comment cela fonctionne-t-il?

M. LeBlanc : Les délais sont contrôlés de façon très serrée. Le parrain a 15 minutes pour faire sa présentation initiale, et il y a ensuite une période de 5 minutes pour les questions et commentaires. Tous les autres discours sont limités à 10 minutes, sans questions ni commentaires. En une heure, vous pourriez sans doute entendre le discours du parrain et quatre autres interventions.

Le sénateur K. Wells : Merci.

Le sénateur Yussuff : La Chambre dispose-t-elle de données sur le temps total consacré aux projets de loi d'initiative parlementaire? Est-ce consigné quelque part pour la Chambre et les comités? Je sais combien de temps est accordé à chaque projet de loi, mais ce temps est-il comptabilisé à l'étape de l'étude en comité?

Mr. LeBlanc: I don't think we keep specific, detailed statistics. Most private members' bills take up one hour a day. It could be shorter if there isn't enough interest to fill an hour.

Senator Yussuff: And at committee?

Mr. LeBlanc: For committee time, I'm not aware of any statistics we keep. We could compile them, but it would take some effort, I suspect.

Senator Yussuff: I've seen or heard of times when there is unanimous agreement or consensus to forgo the rules to get to the end of a private member's bill that's in the system. How often does that happen?

Mr. LeBlanc: It is exceedingly rare. It can happen that we will agree to fast-track a private member's bill, but it doesn't happen often. All parties have taken the position that it's not fair if some people get fast-tracked and some don't. If you're lucky enough to win the draw, you get two hours of debate, but it is not common for them to accept fast-tracking a bill.

The Chair: Thank you very much.

Senator Downe: I want to go back to this sponsoring of bills for just a moment, to clarify. Under your first-come, first-served system, if somebody who is opposed to a bill grabs that bill, do they have to proceed with sponsoring it?

Mr. LeBlanc: I think you identified a loophole in the system. It is conceivable that I could ask to sponsor a bill with no intention of advancing it. That is a possible outcome. I'm not sure that I've seen that.

Mr. Brochu: We wouldn't necessarily know.

Mr. LeBlanc: It is plausible as a strategy, yes.

Senator Downe: So if a certain political party is opposed to a Senate public bill, it seems to me the way to do it is to have someone who is no. 150 on the list grab that bill, understanding that the possibility of it coming up in the life of the Parliament would be non-existent.

Mr. LeBlanc: So the person's position on a list isn't a factor. Anyone who accepts to sponsor a Senate public bill can pick — wherever you are on the list, it doesn't matter. You don't have to use your turn on the list to sponsor it; it gets automatically added once it is given first reading.

M. LeBlanc : Je ne pense pas que nous conservions des statistiques précises et détaillées à ce sujet. La plupart des projets de loi d'initiative parlementaire prennent une heure par jour. Ce temps peut être plus court si l'intérêt n'est pas suffisant pour que l'on consacre une heure à la question.

Le sénateur Yussuff : Et pour ce qui est des comités?

M. LeBlanc : Je ne suis au fait d'aucune statistique que nous conserverions à ce propos. Nous pourrions les compiler, mais je crains fort que cela exige un effort considérable.

Le sénateur Yussuff : J'ai été témoin ou entendu parler de cas où il y a consentement unanime ou consensus pour faire fi des règles afin de mener à terme un projet de loi d'initiative parlementaire qui est dans le système. À quelle fréquence cela se produit-il?

M. LeBlanc : C'est extrêmement rare. Il peut arriver que nous acceptions d'accélérer l'étude d'un projet de loi d'initiative parlementaire, mais c'est peu fréquent. Tous les partis ont adopté la position selon laquelle il n'est pas juste que certaines personnes bénéficient d'une procédure accélérée pendant que d'autres n'y ont pas accès. Si vous avez la chance de gagner le tirage au sort, vous avez droit à deux heures de débat, mais il n'est pas courant que l'on accepte d'accélérer l'étude d'un projet de loi.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur Downe : J'aimerais revenir un instant sur le parrainage de projets de loi, question de clarifier les choses. Dans votre système du premier arrivé, premier servi, si quelqu'un qui s'oppose à un projet de loi se retrouve à en hériter, est-il tenu de le parrainer?

M. LeBlanc : Je pense que vous avez mis le doigt sur une faille dans le système. Il est concevable que je puisse demander à parrainer un projet de loi sans avoir l'intention de le voir aboutir. C'est un résultat possible, mais je ne suis pas sûr d'avoir vu cela.

M. Brochu : Nous ne le saurions pas nécessairement.

M. LeBlanc : C'est une stratégie plausible, oui.

Le sénateur Downe : Donc, si un certain parti politique s'oppose à un projet de loi d'intérêt public du Sénat, il me semble que la façon de procéder est de faire en sorte que quelqu'un qui est 150e sur la liste s'accapare ce projet de loi, sachant que la possibilité qu'il soit présenté au cours de la vie du Parlement serait inexistante.

M. LeBlanc : La position de la personne sur la liste n'est pas un facteur. Quiconque accepte de parrainer un projet de loi d'intérêt public du Sénat peut choisir… Peu importe où vous vous trouvez sur la liste, cela n'a pas d'importance. Vous n'avez pas à utiliser votre tour sur la liste pour le parrainer; il est

Senator Downe: Thank you.

The Chair: Thank you, colleagues. That's it for my list. I want to thank, on your behalf, our witnesses. Much appreciated. Thank you again, and we look forward to seeing you.

We will go now to our next panel. From the Senate of Canada, I would like to welcome Shaila Anwar, Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments; Maxime Fortin, Clerk Assistant and Director, Chamber Operations and Procedure Office; and Jodi Turner, Clerk Assistant and Director, Committees. I'd like to welcome you and thank you for accepting our invitation.

Before you begin with your opening comments, colleagues, we'll use the three minutes again just to make sure we can move as quickly as possible and give everyone a chance.

I would like to carve out five or seven minutes at the end just to discuss our work plan as we move forward. With that, I would invite the Clerk to make her opening comments.

Shaila Anwar, Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments, Senate of Canada: Thank you, senators, for having us here this morning. Just so we can proceed through the different stages that bills are considered by the Senate, I have with me Maxime Fortin, who is the Clerk Assistant for the Chamber Operations and Procedure Office, or COPO. She will begin by talking about the procedure for dealing with Senate public bills in the chamber.

[*Translation*]

Also with me is Jodi Turner, Clerk Assistant and Director, Committees Directorate. She will explain how bills are dealt with in committees, and I will add a few words at the end.

[*English*]

Maxime Fortin, Clerk Assistant and Director, Chamber Operations and Procedure Office, Senate of Canada: Thank you, chair. As Ms. Anwar just mentioned, I will briefly outline how Senate public bills, or SPBs, are currently handled in the Senate and highlight considerations if a new system were to be introduced.

The introduction of SPBs is governed by the *Rules of the Senate* and follows the standard legislative process, so three readings, a committee study and a report stage if amendments are proposed by the committee.

automatiquement ajouté une fois qu'il a franchi l'étape de la première lecture.

Le sénateur Downe : Merci.

Le président : Merci, chers collègues. C'est tout pour ma liste. Je tiens à remercier, en votre nom, nos témoins. C'est très apprécié. Merci encore, et nous avons hâte de vous revoir.

Nous allons maintenant passer à notre prochain groupe de témoins. Du Sénat du Canada, j'aimerais souhaiter la bienvenue à Shaila Anwar, greffière du Sénat et greffière des Parlements; à Maxime Fortin, greffière adjointe et directrice, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre; et à Jodi Turner, greffière adjointe et directrice, Comités. Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'avoir accepté notre invitation.

Avant d'entendre vos observations liminaires, j'indique à mes collègues que nous allons nous en tenir à nouveau à trois minutes pour nous assurer de procéder le plus rapidement possible et de donner la chance à tout le monde.

J'aimerais réserver cinq ou sept minutes à la fin pour discuter de notre plan de travail. Sur ce, j'invite la greffière à faire sa déclaration préliminaire.

Shaila Anwar, greffière du Sénat et greffière des Parlements, Sénat du Canada : Merci, mesdames et messieurs les sénateurs, de nous accueillir ici ce matin. Pour parcourir avec vous les différentes étapes de l'étude des projets de loi par le Sénat, je suis notamment accompagnée de Maxime Fortin, greffière adjointe du Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre. Elle va d'abord vous parler de la marche à suivre pour traiter les projets de loi d'intérêt public du Sénat.

[*Français*]

Je suis aussi accompagnée de Jodi Turner, greffière adjointe et directrice, Direction des comités. Elle expliquera comment les projets de loi sont traités au sein des comités, et j'ajouterai quelques mots à la fin.

[*Traduction*]

Maxime Fortin, greffière adjointe et directrice, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre, Sénat du Canada : Merci, monsieur le président. Comme Mme Anwar vient de le mentionner, je vais décrire brièvement la façon dont les projets de loi d'intérêt public du Sénat sont actuellement traités et souligner certains éléments à considérer si un nouveau système devait être mis en place.

L'introduction des projets de loi d'intérêt public du Sénat est régie par le Règlement du Sénat et suit le processus législatif habituel, c'est-à-dire trois lectures, une étude en comité et une étape du rapport si des amendements sont proposés par le comité.

[*Translation*]

After first reading, these bills are placed on the Order Paper and Notice Paper and then called under other business, so after government business.

When an item is called, senators may debate it or, by the Senate's agreement stand it, so postpone its consideration to the next sitting.

As per rule 4-14(2), if an item of other business, including a bill, has not been proceeded with — so no motion moved or no debate — for 15 consecutive sittings, it is dropped from the Order Paper.

However — as senators know — procedural mechanisms can effectively "reset the clock," allowing bills to remain without substantive debate for more than 15 days.

[*English*]

As you know, the *Rules of the Senate* are not very prescriptive on this matter, so there are no time limits on the consideration of other business, other than the prescribed adjournment time for the sitting. There are also no limits on the length of debate at each stage for any given bill, other than individual senators' speaking time limits.

Senators may speak at every stage for at least 15 minutes, but some senators have 45 minutes or unlimited time at all or some of the stages. There is also no limit on the number of bills a senator may introduce.

[*Translation*]

By contrast, as you have just heard, the House of Commons manages private members' business through a lottery system, a structured review process by a subcommittee and limits on overall debate time.

[*English*]

So should the Senate wish to adopt a lottery or a similar system, we would like to put forward the following design questions for the committee's consideration throughout its study, and would look to your report for guidance and recommendations on these issues.

It's a list of questions: How many senators would be selected and who would administer the process? Should all senators be placed in a single pool for selection, or should it be organized by recognized parties and groups, potentially reflecting proportionality? If so, how would non-affiliated senators be

[*Français*]

Après la première lecture, ces projets de loi sont inscrits au *Feuilleton et Feuilleton des préavis*, puis appelés sous la rubrique des autres affaires, donc après les affaires du gouvernement.

Lorsqu'un article est appelé, les sénateurs peuvent en débattre ou, avec le consentement du Sénat, en reporter l'étude à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 4-14(2) du Règlement, si un article inscrit aux autres affaires, y compris un projet de loi, n'est pas étudié, c'est-à-dire si aucune motion n'est proposée ou s'il n'y a pas de débat pendant 15 séances consécutives, il est rayé du Feuilleton.

Toutefois — comme le savent les sénateurs —, certains mécanismes procéduraux permettent de « remettre le compteur des jours à zéro », ce qui permet à un projet de loi de rester inscrit sans débat de fond pendant plus de 15 jours.

[*Traduction*]

Comme vous le savez, le *Règlement du Sénat* est peu prescriptif à cet égard, de sorte qu'il n'y a pas de limite de temps pour l'étude des autres affaires, à l'exception de l'heure d'ajournement prévue pour la séance. Il n'y a pas non plus de limite à la durée du débat à chaque étape d'un projet de loi, à l'exception des limites de temps de parole individuelles.

Les sénateurs peuvent intervenir à chaque étape pendant au moins 15 minutes, mais certains disposent de 45 minutes ou d'un temps de parole illimité à toutes les étapes ou à certaines d'entre elles. Il n'y a pas non plus de limite quant au nombre de projets de loi qu'un sénateur peut présenter.

[*Français*]

En revanche, et comme vous venez de l'entendre, la Chambre des communes gère les affaires émanant des députés au moyen d'un système de tirage au sort, d'un processus structuré d'examen par un sous-comité et de limites encadrant le temps complet alloué au débat.

[*Traduction*]

Ainsi, si le Sénat souhaitait adopter un système de tirage au sort ou un modèle similaire, nous aimerions soumettre les questions suivantes à l'examen du comité pour guider son étude, et nous nous en remettrons à votre rapport pour obtenir des indications et des recommandations sur ces différents aspects.

Voici donc nos questions sur les modalités de fonctionnement. Combien de sénateurs seraient sélectionnés et qui serait responsable de l'administration du processus? Est-ce que tous les sénateurs devraient être placés dans un seul bassin de sélection, ou le processus devrait-il être structuré par partis et groupes

included? Should all senators be eligible for inclusion, or should certain roles, such as leadership positions, be excluded from the process?

[*Translation*]

Following the introduction of bills by the first cohort, when could a senator introduce a new bill, after passage of one of the bills in the Senate, after Royal Assent, or earlier?

Should there be a mechanism to reinstate bills from a previous session or even legislature?

Should a review body, like the House of Commons, assess bills before second reading can be moved, and on what criteria?

How can senators appointed during the course of a session be integrated into the system?

[*English*]

If changes are contemplated, we would recommend implementing them in a new parliamentary session and also avoiding overly prescriptive rules and instead leaving the detailed mechanics more flexible. A model similar to the current process for electing the Speaker pro tempore could work quite well, whereby the Speaker establishes the process following consultations with leaders and facilitators.

This ends my remarks.

Jodi Turner, Clerk Assistant and Director, Committees Directorate, Senate of Canada: Thank you, Maxime, and thank you, chair. I will briefly outline how SPBs are currently handled in Senate committees.

As mentioned by Ms. Fortin, the *Rules of the Senate* are relatively silent on the consideration of non-government bills, specifically by Senate committees. By that I mean that, unlike in the House, non-government bills follow the same or a similar process as government bills in Senate committees. There is no procedure to review non-government bills prior to their referral to committee, and there are no specific deadlines or time limits that determine when a bill is reported back to the Senate. Instead, the process is mostly governed by long-standing practices.

reconnus, éventuellement selon un principe de proportionnalité? Le cas échéant, comment les sénateurs non affiliés seraient-ils intégrés? Tous les sénateurs devraient-ils être admissibles, ou certains rôles, comme les postes de direction, devraient-ils être exclus du processus?

[*Français*]

Après l'introduction des projets de loi par le premier groupe de sénateurs choisis, à quel moment un sénateur pourrait-il présenter un nouveau projet de loi? Après l'adoption d'un des projets de loi par le Sénat, après sa sanction royale, ou plus tôt?

Devrait-il exister un mécanisme pour rétablir des projets de loi provenant d'une session ou même d'une législature précédente?

Un organe d'examen, comme à la Chambre des communes, devrait-il évaluer les projets de loi avant le début de la deuxième lecture, et selon quels critères?

Comment les sénateurs nommés en cours de session pourraient-ils être intégrés dans le système?

[*Traduction*]

Si des changements sont envisagés, nous recommanderions de les mettre en œuvre au cours d'une nouvelle session parlementaire et d'éviter des règles trop prescriptives en privilégiant plutôt une approche flexible quant aux détails des modalités. On pourrait obtenir de bons résultats avec un modèle semblable au processus actuel d'élection du Président intérimaire dans le cadre duquel le Président établit la marche à suivre après avoir consulté les leaders et les facilitateurs.

Voilà qui met fin à mes observations.

Jodi Turner, greffière adjointe et directrice, Direction des comités, Sénat du Canada : Merci, monsieur le président. Je vais décrire brièvement la façon dont les projets de loi d'intérêt public du Sénat sont actuellement traités par les comités sénatoriaux.

Comme l'a mentionné Mme Fortin, le *Règlement du Sénat* est très peu prescriptif relativement à l'examen des projets de loi non gouvernementaux, en particulier par les comités sénatoriaux. Je veux dire par là que, contrairement à ce qui se passe à la Chambre, les projets de loi non gouvernementaux suivent le même processus, à peu de choses près, que les projets de loi émanant du gouvernement dans les comités sénatoriaux. Il n'y a pas de procédure prévoyant l'examen des projets de loi d'initiative parlementaire avant leur renvoi au comité, et il n'y a pas d'échéancier précis quant au moment où un projet de loi doit être renvoyé au Sénat. Le processus est plutôt régi par des pratiques de longue date.

[*Translation*]

Committees are often the first place for reviewing non-government Senate legislation. Consequently, Senate public bills may require more time for consideration than House of Commons private members' business.

[*English*]

The nature of the content of SPBs generally determines to which committee the bill is referred after second reading, but negotiations and decisions regarding the advancement of SPBs are made at the leadership level.

Statistics show that the vast majority of Senate public bills are referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs and the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. Once a motion to refer a bill to a committee is adopted, the committee can begin examining it immediately. The order of reference for the committee is the bill itself.

Whereas rule 4-12(1) states that government business shall have priority, there is no such requirement for committees to prioritize non-government bills over special studies. It is the choice of the committee how it wishes to establish and organize its work plan.

Over the years, committees have sometimes established their own criteria to determine when they will consider non-government bills, for example, chronological order based on the number of meetings, alignment with other priorities or if a bill has been introduced over multiple sessions.

[*Translation*]

When committees decide on a procedure for holding meetings to study bills, notice and instructions are often provided to Library of Parliament analysts so they can prepare a work plan that may include a list of suggested witnesses. Once approved, the work plan is implemented by the clerk. If the committee deems the bill non-controversial, it is possible to hear from academic experts and stakeholders in a single meeting, resulting in a total of two meetings for the study of that bill — one meeting for hearing from witnesses and one for clause-by-clause consideration.

[*Français*]

Les comités sont souvent le premier lieu d'examen des mesures législatives d'initiative sénatoriale non gouvernementales. Par conséquent, il est possible que les projets de loi d'intérêt public du Sénat nécessitent plus de temps pour leur étude que les affaires émanant des députés de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

La teneur des projets de loi d'intérêt public du Sénat détermine généralement à quel comité le projet de loi est renvoyé après la deuxième lecture, mais les négociations et les décisions concernant l'avancement de ces projets de loi sont prises au niveau de la direction.

Les statistiques montrent que la grande majorité des projets de loi d'intérêt public du Sénat sont renvoyés au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Une fois qu'une motion visant à renvoyer un projet de loi à un comité est adoptée, le comité peut commencer à l'examiner immédiatement. L'ordre de renvoi à l'intention du comité est le projet de loi lui-même.

Alors que l'article 4-12(1) du Règlement stipule que les affaires émanant du gouvernement ont la priorité, rien n'oblige les comités à accorder la priorité aux projets de loi non gouvernementaux, plutôt qu'aux études spéciales. C'est au comité de décider comment il souhaite établir et organiser son plan de travail.

Au fil des ans, les comités ont parfois établi leurs propres critères pour déterminer quand ils étudieront des projets de loi non gouvernementaux. À titre d'exemple, il peut s'agir de l'ordre chronologique en fonction du nombre de réunions, d'une nécessité d'harmonisation avec d'autres priorités ou du fait qu'un projet de loi a été présenté lors de plusieurs sessions différentes.

[*Français*]

Quand les comités décident d'une procédure relativement à la tenue de réunions pour l'étude des projets de loi, un préavis ainsi que des directives sont souvent fournis aux analystes de la Bibliothèque du Parlement, afin de préparer un plan de travail pouvant inclure une liste de témoins suggérés. Une fois approuvé, le plan de travail est mis en œuvre par le greffier. Si le projet de loi est jugé non controversé par le comité, il est possible d'entendre des experts universitaires et des intervenants au cours d'une seule réunion, ce qui donnerait un total de deux réunions pour l'étude de ce projet de loi, c'est-à-dire une réunion pour l'audition des témoins et une réunion pour l'étude article par article.

Conversely, complex or controversial bills may require multiple meetings with academic experts and stakeholders. Ultimately, it is up to the committee to decide how it wishes to proceed on a given bill.

[*English*]

Once the committee has finished hearing testimony, clause-by-clause consideration will be scheduled. The committee then typically reports the bill back to the Senate, with or without amendments, or it can recommend that the bill not be proceeded with.

Should the Senate wish to adopt a lottery or a similar system, we would look to your report for guidance and recommendations on the issues already mentioned by Ms. Fortin as well as two additional questions: Should there be a limit of how many SPBs can be before a committee for each senator? Should there be a time limit or deadline by which time a committee must report a bill back to the Senate?

Thank you. I'd be happy to elaborate during the question period.

Ms. Anwar: Thank you. Good morning again, senators. I think I appeared before you two years ago. It wasn't specifically on the subject of public bills, but I do recall you had asked me to prepare some statistics for you on how committees occupied their time.

I did bring with me an updated chart. It's something I had prepared halfway through the Forty-fourth Parliament. All the information is the same. I've just updated it to the end of the Forty-fourth Parliament and added information for the First Session of the Forty-fifth Parliament, up until last week — I did this sometime last week — just to give you an idea of how many Senate public bills made it to second reading and received Royal Assent, as compared to private members' bills from the House and government bills from either the Senate or the House.

You were also given a big stats package by the Library of Parliament, and I read that with great interest. As everybody has noted, there was a substantial increase in Senate public bills in the Forty-fourth Parliament, with 92. By comparison, there were about 61 that were introduced in the First Session of the Forty-second Parliament, which was a session of a similar duration.

Last session, I see that, once again, Legal and Constitutional Affairs and Social Affairs, Science and Technology were the two committees, respectively, that received the most number of

À l'inverse, des projets de loi complexes ou controversés peuvent exiger de tenir plusieurs réunions avec des experts universitaires et des intervenants. En fin de compte, il appartient au comité de décider de la façon dont il souhaite procéder à l'endroit d'un projet de loi donné.

[*Traduction*]

Une fois que le comité a fini d'entendre les témoignages, il passe à l'étude article par article. Le comité fait ensuite rapport du projet de loi au Sénat, avec ou sans amendements, ou il peut recommander que le projet de loi ne soit pas adopté.

Si le Sénat décide de mettre en place un système de tirage au sort ou un modèle similaire, nous consulterons votre rapport pour prendre connaissance de vos indications et de vos recommandations découlant des pistes de réflexion déjà suggérées par Mme Fortin, ainsi que sur les deux questions suivantes. Devrait-il y avoir une limite au nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat dont un comité peut être saisi pour chaque sénateur? Devrait-il y avoir une limite de temps pour qu'un comité fasse rapport d'un projet de loi au Sénat?

Merci. Je me ferai un plaisir de vous en dire davantage en répondant à vos questions.

Mme Anwar : Merci. Bonjour à nouveau, honorables sénateurs. Je crois avoir comparu devant vous il y a deux ans. Nous ne traitions pas alors expressément des projets de loi d'intérêt public, mais je me souviens que vous m'aviez demandé de vous préparer des statistiques sur la façon dont les comités occupent leur temps.

J'ai apporté un tableau à jour. C'est quelque chose que j'avais préparé au milieu de la 44e législature. Tous les renseignements sont les mêmes. Je viens de les mettre à jour en y intégrant les données pour la fin de la 44e législature et la première session de la 45e législature, et ce, jusqu'à la semaine dernière. C'est simplement pour vous donner une idée du nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat qui se sont rendus à l'étape de la deuxième lecture et ont reçu la sanction royale, par rapport aux projets de loi d'initiative parlementaire de la Chambre et aux projets de loi du gouvernement au Sénat ou à la Chambre.

La Bibliothèque du Parlement vous a également remis un ensemble complet de données statistiques dont j'ai pris connaissance avec grand intérêt. Comme tout le monde l'a fait remarquer, il y a eu une augmentation importante des projets de loi d'intérêt public du Sénat au cours de la 44e législature, alors que leur nombre est passé à 92. À titre de comparaison, il y en a quelque 61 qui ont été présentés au cours de la première session de la 42e législature, qui était d'une durée similaire.

Lors de la dernière session, je constate que, encore une fois, le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles et le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie ont été les

Senate public bills. I would just note that, along with the National Finance Committee, these are the three committees in the Senate that also receive the majority of private members' bills and government bills.

This has been the subject of much discussion among senators. At the table, we have been approached, at different times by different senators, with questions and for further discussion on possible ways to manage not just the number of bills but how they're dealt with by the chamber and committees.

[*Translation*]

As Maxime and Jodi pointed out, public bills are treated the same way in the Senate legislative process. Unlike in the House of Commons, the process for studying non-government bills in the Senate is very similar to that applied to government bills.

The main difference is that the Senate deals with government bills first. While committees may choose to follow this practice, there is nothing in our Rules that requires them to do so.

[*English*]

I know the committee is interested in learning a bit more about how a lottery system might work. I wanted to take a few minutes to highlight some of the common or chief issues that have been raised with us and offer some points of consideration for members.

The first area of discussion has to do with the content of public bills. In the Forty-fourth Parliament, just as an example, senators raised issues with a number of SPBs that required significant amendment, whether in committee or in the chamber. There were questions about the "receivability" of certain bills, on their constitutionality, on whether or not there was a requirement for a Royal Recommendation.

We just heard the presentation from our colleagues in the House of Commons. In the Senate, we don't have a process for "vetting" bills before they are introduced or before they come to a committee. The system is predicated on senators raising a point of order if they feel there is a procedural issue or if they feel that a Royal Recommendation is required. Unless a point of order is raised in the chamber, we don't have a specific system for reviewing or raising those types of issues.

deux qui ont été saisis du plus grand nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat. J'aimerais simplement souligner que, si on ajoute le Comité des finances nationales, ce sont les trois comités sénatoriaux qui reçoivent également la majorité des projets de loi d'initiative parlementaire et des projets de loi du gouvernement.

Ces chiffres ont fait l'objet de beaucoup de discussions entre les sénateurs. À la table, différents sénateurs nous ont approchés, à différents moments, pour nous poser des questions et explorer davantage les options possibles pour gérer non seulement le nombre de projets de loi, mais aussi la façon dont ils sont traités par le Sénat et les comités.

[*Français*]

Comme Maxime et Jodi l'ont souligné, les projets de loi d'intérêt public sont traités de la même façon dans le cadre du processus législatif au Sénat. Contrairement à la Chambre des communes, le processus d'étude des projets de loi non gouvernementaux au Sénat est très similaire à celui qui s'applique aux projets de loi du gouvernement.

La principale différence, c'est que le Sénat traite d'abord des projets de loi du gouvernement. Bien que les comités puissent choisir de suivre cette pratique, il n'y a rien dans notre Règlement qui les oblige à le faire.

[*Traduction*]

Je sais que le comité souhaite en savoir un peu plus sur la façon dont un système de tirage au sort pourrait fonctionner. Je voulais prendre quelques minutes pour souligner certaines des questions qui nous ont été posées le plus souvent et proposer quelques points à prendre en considération pour les membres du comité.

Le premier sujet de discussion concerne la teneur des projets de loi d'intérêt public. À titre d'exemple, au cours de la 44e législature, les sénateurs ont soulevé des questions au sujet d'un certain nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat qui nécessitaient des modifications importantes, que ce soit en comité ou au Sénat. On s'interrogeait sur la recevabilité de certains projets de loi, sur leur constitutionnalité, et sur la nécessité ou non d'une recommandation royale.

Nous venons d'entendre l'exposé de nos collègues de la Chambre des communes. Au Sénat, nous n'avons pas de processus pour confirmer la validité des projets de loi avant qu'ils ne soient présentés ou avant qu'ils ne soient renvoyés à un comité. Le système repose sur le fait que les sénateurs invoquent le Règlement s'ils estiment qu'il y a un problème de procédure ou qu'une recommandation royale est nécessaire. À moins qu'un rappel au Règlement ne soit soulevé au Sénat, nous n'avons pas de mécanisme particulier pour examiner ou soulever ce genre de questions.

It's not to say that bills are incorrectly drafted. I would note that we spend a lot of time amending government bills and private members' bills. It's not a question of error. It's a question of the in-depth study that occurs over the various stages of the legislative process. I just wanted to note that there's no requirement in the Senate for any kind of specific review to look for these issues.

One suggestion I have is you may wish to speak to our Senate Law Clerk about the process they use when they get a request from a senator to draft a senator's public bill, to gain their perspective and to see what kinds of questions they ask and what kinds of issues they may see.

Last session, I know there were proposals discussed about a process for a preliminary review of public bills against predefined criteria. However, who would do that review, where it would occur and whether or not the Senate has that kind of expertise in-house are all questions that you may wish to consider.

The second larger issue that was raised is time. The committee may want to look at different ways that the time for the consideration of Senate public bills can be managed on the Order Paper. There are options such as limiting the time allocated at each sitting for the consideration of SPBs and private members' bills, or PMBs. This could be done by allowing a certain number of hours per sitting or by certain stages. For example, Tuesday could be for the second reading of these bills, and Thursday could be for the third reading only.

[*Translation*]

You could also limit the study of non-government bills to a specific sitting day, as I mentioned. Second reading could take place on Tuesdays and third reading on Thursdays.

[*English*]

Another area is to limit the number of bills or cap the number of bills that can be introduced by a senator. This could be done by limiting how many they can introduce or have on the Order Paper at any one time. Once a bill is read a third time and passed by the Senate, the senator would then be eligible to introduce a new bill.

Similar limits could also be placed on the number of bills that are referred to committee at any one time.

Cela ne veut pas dire que les projets de loi sont mal rédigés. Je tiens à souligner que nous passons beaucoup de temps à modifier les projets de loi du gouvernement et les projets de loi d'initiative parlementaire. Ce n'est pas parce que ces projets de loi comportent des erreurs. C'est plutôt le résultat d'une étude approfondie aux différentes étapes du processus législatif. Je voulais simplement souligner que le Sénat n'est pas expressément tenu de procéder à un examen pour effectuer ces vérifications.

Je vous suggère de parler à notre légiste du Sénat du processus utilisé lorsqu'on reçoit une demande d'un sénateur pour rédiger un projet de loi d'intérêt public. Vous pourrez ainsi savoir comment on voit les choses et vous faire une idée du genre de questions qui sont posées et du type de problèmes qui peuvent être constatés.

Au cours de la dernière session, je sais qu'il a été question d'un processus d'examen préliminaire des projets de loi d'intérêt public en fonction de critères définis à l'avance. Cependant, il serait peut-être bon de se demander qui effectuerait cet examen, à quelle étape il se ferait et si le Sénat dispose ou non de ce genre d'expertise à l'interne.

La deuxième grande question qui a été soulevée est celle du temps. Le comité voudra peut-être examiner différentes façons de gérer le temps consacré à l'étude des projets de loi d'intérêt public du Sénat inscrits au Feuilleton. Il existe des options, comme la limitation du temps alloué à chaque séance pour l'étude de ces projets de loi et de ceux qui sont d'initiative parlementaire. Cela pourrait se faire en permettant un certain nombre d'heures par séance ou en suivant certaines étapes. Par exemple, le mardi pourrait être consacré à la deuxième lecture de ces projets de loi, et le jeudi, à la troisième lecture seulement.

[*Français*]

Vous pourriez aussi limiter l'étude des projets de loi non gouvernementaux à une journée de séance précise, comme je l'ai mentionné. La deuxième lecture pourrait se faire les mardis et la troisième lecture, les jeudis.

[*Traduction*]

Une autre option serait de plafonner le nombre de projets de loi qui peuvent être présentés par un sénateur. Cela pourrait se faire en limitant le nombre de motions qu'ils peuvent présenter ou de projets de loi qu'ils peuvent faire inscrire au Feuilleton en même temps. Une fois qu'un projet de loi serait lu une troisième fois et adopté par le Sénat, le sénateur pourrait en présenter un nouveau.

Des limites semblables pourraient également être imposées au nombre de projets de loi renvoyés à un comité en même temps.

The committee may also want to promote other non-legislative mechanisms for senators. For certain bills that don't necessarily require legislation to initiate a policy change, for example, senators may want to consider using motions or inquiries to target specific non-legislative recommendations to the government or to other entities.

Senate committee report recommendations used to also be used or are typically used to ask the government to implement frameworks or to initiate policy changes. I think of the National Finance Committee, which several years ago made a policy recommendation to the government to eliminate the penny. Once the report was adopted, that policy change was eventually introduced via, I believe, a budget implementation bill.

We have the example of the Mental Health Commission, which was created as a result of a Senate committee report making that recommendation, and the government followed with legislation to enact that. In the Forty-second Parliament, the Legal Committee did a study on court delays. Again, it led to legislative changes, but the recommendations to the government were made via a committee report.

I also wanted to mention two little anecdotal things. When I appeared, I looked everywhere in the transcripts for this discussion, and I couldn't find it, which leads me to believe it was probably one of the many hallway conversations we have. I remember at that appearance in 2024 having a discussion with Senator Carignan and Senator Cordy about how caucuses dealt with Senate public bills and private members' bills.

As my colleague Jeffrey LeBlanc from the House mentioned, I never sat in a caucus meeting, so I don't know what is talked about, but I do see around the table Senator Ringuette, Senator Batters and Senator Downe, who may have insight on how caucuses specifically discussed the number of bills or which bills would be prioritized and supported by their respective parties or groups. I'm not sure if those types of discussions occur currently in the Senate, but it's certainly information that might be of interest to members.

I also spent, I think, four years as the clerk of the Legal Committee. I see a few faces around the table who were with me on that committee, and also Social Affairs, two committees that receive probably the biggest number of Senate public bills and private members' bills, in addition to government bills.

Le comité voudra peut-être aussi inciter les sénateurs à avoir recours à d'autres mécanismes non législatifs. Pour certains projets de loi qui n'exigent pas nécessairement une loi pour qu'un changement soit apporté aux politiques en place, les sénateurs pourraient notamment envisager de s'en remettre à des motions ou à des interpellations pour adresser des recommandations non législatives ciblées au gouvernement ou à d'autres entités.

Les recommandations formulées dans le rapport d'un comité sénatorial font également partie des mécanismes généralement utilisés pour demander au gouvernement de mettre en œuvre certains cadres ou de modifier ses politiques. Je pense ainsi au Comité des finances nationales qui, il y a plusieurs années, a recommandé au gouvernement d'éliminer la pièce d'un cent. Une fois le rapport adopté, ce changement a finalement été apporté par l'entremise, je crois, d'un projet de loi d'exécution du budget.

Nous avons l'exemple de la Commission de la santé mentale, qui a été créée à la suite d'un rapport d'un comité sénatorial formulant une recommandation en ce sens. Le gouvernement a ensuite présenté un projet de loi pour la mettre en œuvre. Au cours de la 42e législature, le Comité des affaires juridiques a mené une étude sur les délais judiciaires. Encore une fois, cela a mené à des changements législatifs, mais les recommandations au gouvernement ont été formulées dans un rapport de comité.

Je voulais aussi mentionner deux petites choses. Je me souviens d'avoir discuté, lors de cette comparution en 2024 — j'ai cherché partout la transcription, et je ne l'ai pas trouvée, ce qui me porte à croire que c'était probablement l'une des nombreuses discussions informelles que nous avons —, avec le sénateur Carignan et la sénatrice Cordy de la façon dont les caucus traitaient les projets de loi d'intérêt public du Sénat et les projets de loi d'initiative parlementaire.

Comme l'a si bien dit mon collègue Jeffrey LeBlanc de la Chambre, je n'ai jamais assisté à une réunion de caucus, alors je ne sais pas de quoi on y parle, mais je vois autour de la table la sénatrice Ringuette, la sénatrice Batters et le sénateur Downe, qui pourraient avoir une idée de la façon dont les caucus ont discuté précisément du nombre de projets de loi ou des projets de loi qui seraient priorisés et appuyés par leurs partis ou groupes respectifs. Je ne sais pas si des discussions ont actuellement cours au Sénat, mais ce sont certainement des renseignements qui pourraient intéresser les membres du comité.

J'ai également été greffière du Comité sénatorial des affaires juridiques pendant quatre ans, je crois. Quelques personnes ici présentes faisaient partie de ce comité, ainsi que de celui des affaires sociales. Ce sont probablement les deux comités qui reçoivent le plus grand nombre de projets de loi d'initiative parlementaire et de projets de loi d'intérêt public du Sénat, en plus des projets de loi du gouvernement.

As a clerk, I kept a list; sometimes it was 10 or 15 bills. I don't remember sweating it a lot. I think everybody understood around the table that the priority for those committees was to do government business. The committees both set aside time to do special studies when they could, and we had different mechanisms that were used and decided by, essentially, the steering committee on which Senate public bills or private members' bills they wished to study.

There were a variety of different reasons. Sometimes we went in chronological order, so first received, first studied. Sometimes we would ask the sponsor, "How many meetings do you propose we have on this bill?" If one bill required five meetings and one bill required one meeting and we had a gap in our schedule for one meeting in between bills, we would try to slot in that bill. There are a number of different mechanisms that committees can also use to manage that.

I'll stop there. This is a non-exhaustive list of potential things for senators to consider. I wanted to raise them because I've had discussions with many of you around the table, in the hallways and in the corridors here at Rules, and I wanted to bring those to your attention. Other than that, if you have any questions, we are all three here to answer them.

The Chair: Thank you very much. We appreciate the testimony of all of our witnesses here.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Thank you very much. Your report this morning is very insightful and helpful.

Thank you, Madam Clerk, for mentioning the concerns or reservations that some senators had during the discussions you had with them. I am one of the people who spoke with you.

I would like to make a comment. This morning, I noted that your colleagues, your counterparts in the House of Commons, made it clear that the process that governs the consideration of private members' bills in no way interferes with their parliamentary privileges. Obviously, this is one of the issues that was on the table, so it's very important.

Thank you for raising these issues, which we will seriously consider. I would also like to ask you a question: If this committee decided to recommend to the chamber that it adopt, with the necessary changes, the House of Commons system, in your view and within your respective responsibilities, how do

Dans mon travail de greffière, je tenais une liste à jour. Parfois, elle comptait 10 ou 15 projets de loi. Je ne me souviens pas que cela me causait beaucoup de soucis. Je pense que tout le monde comprenait que la priorité de ces comités, c'étaient les affaires émanant du gouvernement. Les deux comités réservaient du temps pour mener des études spéciales quand ils le pouvaient. De plus, nous disposions de différents mécanismes, définis et mis en œuvre essentiellement par le comité directeur, pour déterminer quels projets de loi d'initiative parlementaire ou d'intérêt public du Sénat les sénateurs souhaitaient examiner.

Il y avait différentes raisons. Parfois, nous suivions l'ordre chronologique : les premiers projets de loi reçus étaient les premiers qui étaient étudiés. Parfois, nous demandions au parrain combien de réunions il nous recommandait de tenir sur son projet de loi. Si nous devions consacrer cinq réunions à un projet de loi et une seule à un autre, et qu'il y avait de la place dans notre calendrier pour une réunion entre deux études de projets de loi, nous essayions de consacrer ladite réunion au projet de loi en question. Il y a un certain nombre de mécanismes différents que les comités peuvent également utiliser pour gérer la situation.

Je m'arrêterai là. Il s'agit d'une liste non exhaustive de choses que les sénateurs pourraient prendre en considération. Je tenais à les soulever, car j'ai eu des discussions avec bon nombre d'entre vous, dans les couloirs et ici, au Comité permanent du Règlement, et je souhaitais les porter à votre attention. Autrement, si vous avez des questions, nous sommes toutes les trois ici pour y répondre.

Le président : Merci beaucoup. Nous remercions toutes les témoins ici présentes de leur contribution.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Merci beaucoup. Votre rapport est très éclairant et utile ce matin.

Merci, madame la greffière, d'avoir parlé des considérations ou des réserves que certains sénateurs avaient lors des discussions que vous avez eues avec eux; je fais partie des gens qui ont discuté avec vous.

J'aimerais faire un commentaire : ce matin, j'ai noté que vos collègues, vos homologues de la Chambre des communes, ont dit clairement que le processus qui régit l'examen des projets de loi de députés n'entrave en rien leurs privilèges parlementaires. Évidemment, cela fait partie des questions qui étaient sur la table, donc c'est très important.

Merci de soulever ces questions que nous allons sérieusement considérer. À mon tour, j'aimerais vous en poser une : si ce comité décidait de recommander à la Chambre d'adopter, *mutatis mutandis*, le système de la Chambre des communes, selon vous et pour vous, dans vos responsabilités respectives, en quoi

you consider your respective responsibilities to be transferable, and what would be the impact on the Senate Administration?

Ms. Anwar: First, I think we will need to examine all aspects, as it's not just a matter of the lottery system: There is also the subcommittee system that must review bills before they are introduced. That is something we do not do, and that is why I wanted to point it out. So knowing whether we have the in-house expertise needed to support a new subcommittee is a concern for us, and we will consult our colleagues in the House of Commons in a bit more depth. We will certainly need to make changes to the Rules.

As for the timeline required to implement a system like that, it would probably need to be done during a new parliamentary session. Otherwise, we would need a mechanism to deal with the bills currently before the Senate and the House of Commons.

So it is an important issue for us to consider all the elements that will be adopted by the Senate. I imagine this will take the form of a directive to the administration and that we will follow the recommendations in the report.

Senator Saint-Germain: One of the comments you made suggested that one might wonder whether people in leadership positions, or senators, could be excluded from the process. What's your reasoning behind that? What do you see as a negative aspect?

Ms. Anwar: If the senators and the Senate wish to adopt a measure similar to the one that exists in the House of Commons, members are, in fact, subject to this prohibition. So I think it would be more of a cultural shift on the Senate's part if it were adopted by the chamber because we do not currently follow that practice.

Senator Saint-Germain: Thank you.

[*English*]

Senator Yussuff: Thank you, Ms. Anwar, Ms. Fortin and Ms. Turner.

First, I like some of the points you raise. I don't feel ready to respond to your suggestions. They are certainly worthy of consideration. I'm wondering if they can be shared with the committee so we have a chance to reflect on that in our own groups and have a broader discussion. Obviously, there's a lot to digest.

considérez-vous que vos responsabilités respectives sont transférables, et quels seraient les impacts pour l'Administration du Sénat?

Mme Anwar : Premièrement, je pense qu'on aura besoin d'étudier tous les aspects, parce que ce n'est pas seulement la question du système de loterie : il y a aussi le système du sous-comité qui doit examiner les projets de loi avant qu'ils soient présentés. C'est quelque chose qu'on ne fait pas et c'est la raison pour laquelle je voulais le souligner. Donc, le fait de savoir si on a l'expertise interne nécessaire pour appuyer un nouveau sous-comité est une préoccupation pour nous, et nous allons consulter nos collègues de la Chambre des communes de manière un peu plus en approfondie. On aura certainement besoin d'apporter des changements au Règlement.

Quant au calendrier requis pour mettre en œuvre un système comme celui-là, cela devrait probablement se faire dans le cadre d'une nouvelle session parlementaire. Sinon, on aurait besoin d'un mécanisme pour traiter les projets de loi qui sont devant le Sénat et la Chambre des communes.

Donc, c'est une question importante pour nous d'étudier tous les éléments qui seront adoptés par le Sénat. J'imagine que cela prendra la forme d'une directive pour l'administration et que nous suivrons les recommandations figurant dans le rapport.

La sénatrice Saint-Germain : Un des commentaires que vous avez faits laissait entendre que l'on pourrait se demander si les gens qui ont des postes de direction, ou les sénateurs, pourraient être exclus du processus. Quelle est votre logique derrière cela? Qu'est-ce que vous voyez comme un aspect négatif?

Mme Anwar : S'il y a un souhait de la part des sénateurs et du Sénat d'adopter une mesure semblable à celle qui existe à la Chambre des communes, les députés ont, effectivement, cette interdiction. Donc, je pense que c'est plutôt un changement de culture du côté du Sénat si c'est adopté par la Chambre parce que nous ne suivons pas cette pratique actuellement.

La sénatrice Saint-Germain : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : Merci, mesdames Anwar, Fortin et Turner.

Tout d'abord, je trouve certains des points que vous soulevez intéressants. Je ne me sens pas encore prêt à me prononcer sur vos suggestions. Elles méritent certainement d'être examinées. Je me demande si elles pourraient être transmises au comité afin que nous puissions y réfléchir au sein de nos propres groupes et tenir une discussion plus approfondie. Il y a évidemment beaucoup à assimiler.

The two obvious points that you raise is this notion that this place operates on my privilege as a senator. I'm not sure whether that's a good defence for what we do here, but it's the one that gets used all the time. I can introduce whatever number of bills I want whenever I want, but we need to contend with that if we want the place to govern in a more equitable way.

The second point I want to make is the point that you acknowledge that the Social Affairs Committee and the Legal and Constitutional Affairs Committee seem to get the majority of private members' bills, and it's something we need to wrestle with. How do we bring some equity to the distribution of how bills are dealt with? Otherwise, those committees are overwhelmed all the time, in addition to government bills that go before those committees.

Thank you for the list that Parliament produced for us. You gave us good insight, but I think you are also making that point here today. That is something we need to think about. I want to thank you for the work you did in your presentation here today. I think it's very helpful and very thoughtful for us to look at.

The Chair: Before I ask the Clerk to respond, I'll ask the analysts to circulate a list of the questions, because they came from several of the witnesses, just so we have that in one place to help guide our considerations.

Ms. Anwar: I think on the privilege issue, again, I presume that the committee will make recommendations to the Senate, and this will be a matter that will be debated in the chamber. As a self-governing institution, senators also have the ability to limit their privilege if there is agreement to do so.

The reason why I wanted to raise some of the time limit issues is it's within the purview of this committee to make recommendations for changes to the *Rules of the Senate* with respect to, say, the order of business. Some of these changes would be things that could be implemented via a sessional order. They could be implemented very quickly in terms of limiting the amount of time that is spent at a sitting of the Senate on particular issues, without necessarily raising any privilege questions by any senators.

Ms. Fortin: If I might just add, doing it by sessional order might also be a way to test something or to pilot-project it before changing the Rules.

Deux points ressortent clairement dans ce que vous dites. Il y a l'idée selon laquelle cette institution fonctionne selon mon privilège à titre de sénateur. Je ne sais pas si c'est un bon argument pour ce que nous faisons ici, mais c'est celui que l'on utilise tout le temps. Je peux présenter autant de projets de loi que je veux quand je veux, mais nous devons faire face à cela si nous voulons que le Sénat fonctionne de manière plus équitable.

Le deuxième point que je souhaite soulever est que vous soulignez que le Comité permanent des affaires sociales et le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles semblent être saisis de la majorité des projets de loi d'initiative parlementaire et c'est une question sur laquelle nous devons nous pencher. Comment pouvons-nous assurer une répartition plus équitable de l'examen des projets de loi? Autrement, les deux comités sont constamment débordés, d'autant plus qu'ils doivent également examiner les projets de loi du gouvernement qui leur sont soumis.

Merci pour la liste que le Parlement a établie à notre intention. Vous nous avez donné un bon aperçu, mais je pense que vous soulevez également ce point ici aujourd'hui. C'est une question à laquelle nous devons réfléchir. Je tiens à vous remercier pour le travail que vous avez accompli dans votre exposé d'aujourd'hui. Je pense que c'est très utile et très pertinent pour nous d'en prendre connaissance.

Le président : Avant de demander à la greffière de répondre, je vais demander aux analystes de distribuer une liste des questions, car elles proviennent de plusieurs témoins. Nous pourrons ainsi les avoir toutes au même endroit, ce qui nous aidera dans notre réflexion.

Mme Anwar : En ce qui concerne le privilège, encore une fois, j'imagine que le comité fera des recommandations au Sénat et que la question fera l'objet d'un débat à la chambre du Sénat. En tant que membres d'une institution autonome, les sénateurs ont également la possibilité de limiter leur privilège s'ils s'entendent pour le faire.

Si j'ai souhaité soulever certaines questions relatives aux limites de temps, c'est parce qu'il relève du mandat de votre comité de formuler des recommandations visant à modifier le *Règlement du Sénat*, par exemple en ce qui concerne l'ordre des travaux. Certaines des modifications pourraient être mises en œuvre au moyen d'un ordre sessionnel. On pourrait le faire très rapidement pour limiter le temps consacré à des questions particulières au cours d'une séance du Sénat, sans que des questions relatives aux privilèges ne soient nécessairement soulevées.

Mme Fortin : Si je peux me permettre d'ajouter quelque chose, recourir à un ordre sessionnel pourrait également être un moyen pour les sénateurs de mettre quelque chose à l'essai ou de mener un projet pilote avant de modifier le Règlement.

Senator Yussuff: Frequently, the one obvious distinction that we hear in the other place is that a member who introduces a private member's bill has unlimited time, as we would like to present it, whereas in the other place, there are limitations, even if you are presenting a private member's bill, which tends to constrain how much time it's eating up in the chamber in regards to how much time we are spending on that member speaking, whether it's 45 minutes —

Ms. Anwar: Right now, we go through the *Order Paper and Notice Paper* from start to finish every day, and every item is called. You know how Question Period is 30 minutes, and the Speaker gets up and says, "The time for Question Period has elapsed"; we would, perhaps, get to second reading of public bills, and at some determined time — whether it's one hour or two hours — the Speaker would get up and say, "The time for consideration of public bills has elapsed for today" or something like that.

Senator Batters: I have a number of different things.

First of all, if we were to impose some sort of a lottery system that would be similar to the House of Commons, there are major differences between the two chambers right now. Particularly with the Senate, currently, there's only one group — our group — that has a caucus. In the House of Commons, all of the groups have caucuses, so there are major differences.

Our group, as I've said a few times, actually has a significant process for dealing with both private members' bills and senators' public bills. I'm looking forward to hearing from some of the other groups in an official capacity at this committee about this because it doesn't seem like any of the other groups has any process for dealing with these. I'm not really sure why we would have to do a Senate-wide thing before some of these other groups actually make some processes to deal with these different things that have become, actually, a problem.

One question I have is, Ms. Turner, you said a potential question to be considered would be a time limit for committees to consider bills. What would happen then? How would that work with no other limits being imposed here? Would the committee have to sit additional hours, which would potentially happen when they are in the chamber? Would committee members who are on other committees at the same time have to deal with that?

Again, a small group, like the Conservative caucus, who actually has a process for dealing with these types of bills — how would we deal with that when we have a difficult time having members a part of all of this, or would, potentially, some

Le sénateur Yussuff : Souvent, la seule différence évidente dont nous entendons parler à l'autre endroit, c'est qu'un député qui présente un projet de loi d'initiative parlementaire dispose d'un temps illimité, tandis qu'à l'autre endroit, des limites sont imposées, même si l'on présente un projet de loi d'initiative parlementaire. Cela tend à restreindre le temps que nous consacrons à une intervention du député au Sénat, qu'il s'agisse de 45 minutes...

Mme Anwar : À l'heure actuelle, nous parcourons chaque jour le *Feuilleton et Feuilleton des préavis* du début à la fin et chaque point est traité. Vous savez que la période des questions dure 30 minutes et qu'une fois le temps écoulé, la Présidente se lève et dit que le temps prévu pour la période des questions est écoulé. Peut-être que, à l'étape de la deuxième lecture des projets de loi d'intérêt public, à un moment donné — que ce soit après une heure ou deux heures —, la Présidente se lèverait et dirait que le temps prévu pour l'examen des projets de loi d'intérêt public est écoulé, ou quelque chose du genre.

La sénatrice Batters : J'ai un certain nombre de points à soulever.

Tout d'abord, si nous devions mettre en place un système de tirage au sort similaire à celui de la Chambre des communes, il faut savoir qu'il existe des différences majeures entre les deux Chambres. En particulier, au Sénat, il n'y a actuellement qu'un seul groupe — soit le nôtre — qui dispose d'un caucus. À la Chambre des communes, tous les groupes ont des caucus, il y a donc des différences importantes.

Comme je l'ai déjà dit à quelques reprises, notre groupe dispose en fait d'un processus bien établi pour traiter à la fois les projets de loi d'initiative parlementaire et les projets de loi d'intérêt public de sénateurs. J'ai hâte d'entendre ce qu'ont à dire certains des autres groupes à ce sujet, à titre officiel, au sein du comité, car il semble qu'aucun d'entre eux ne dispose d'un processus à cet effet. Je ne vois pas vraiment pourquoi nous devrions faire quelque chose à l'échelle du Sénat avant que certains de ces autres groupes n'élaborent des processus pour s'occuper de ces différentes choses qui sont devenues, en fait, un problème.

J'ai une question à vous poser, madame Turner. Vous avez mentionné qu'une mesure à envisager pourrait consister à imposer une limite de temps aux comités pour l'étude des projets de loi. Que se passerait-il alors? Comment cela fonctionnerait-il, si aucune autre limite n'est imposée? Le comité devrait-il alors siéger plus longtemps, ce qui pourrait arriver lorsque le Sénat siège? Les membres de notre comité qui siègent également à d'autres comités auraient-ils à composer avec cette situation?

Encore une fois, un petit groupe, comme le caucus conservateur, qui dispose en fait d'un processus pour traiter ces projets de loi... Comment gérerait-on la situation si nous avions du mal à faire participer tous les membres du comité? Ou bien

of our bills get dropped? That wouldn't seem to be fair. How would that be proposed to be dealt with?

Ms. Anwar: I think if we were to adopt a system similar to the House, what we're referring to is that the House has in their rules that a committee has, I believe, 60 days to deal with a private member's bill, and if they don't in that time frame, it's deemed adopted without amendment and reported back to the chamber. That's how they manage.

There's pressure on one side to limit, but they also don't want bills — this was a procedure that was put in place to prevent a bill from going to committee and then never being dealt with at all.

There are different ways we could approach the length of time that a committee would deal with a particular bill.

Senator Batters: Sometimes the Legal and Constitutional Affairs Committee has a government bill for 60 days, easily.

Ms. Anwar: Correct.

Senator Batters: This is the thing about the Senate: We have more lengthy, detailed studies.

Something else I'm wondering about is if you have any type of a breakdown about what types of senators' public bills have been, for example, in the last Parliament. It seems to me, when I'm sitting there and listening to these — often at late hours — that sometimes what they are is "this day" or "this week" or things like that. I'm wondering how many of those bills have been those types of bills, and how many have been other ones? Do you have any kind of a breakdown like that?

Ms. Anwar: It's not something that we necessarily track. I think in the documentation that was prepared by the Library of Parliament, they've given you broad headings for certain bills.

Certainly, we've noted that there are "day bills" that come up and framework bills that come up, and we've seen an increase in the number, but no, it's not something that we specifically track.

Senator White: Thank you to the panellists. I appreciate all the work you do. As someone who sits at scrolls, I so appreciate being able to go to you for everything.

est-ce que certains de nos projets de loi risqueraient d'être abandonnés? Ce ne serait pas très équitable. Quelle serait la solution proposée?

Mme Anwar : Je pense que si nous devions adopter un système similaire à celui de la Chambre des communes, ce dont nous parlons, c'est que, selon les règles de la Chambre, un comité dispose, je crois, de 60 jours pour examiner un projet de loi d'initiative parlementaire. S'il ne le fait pas dans ce délai, le projet de loi est réputé adopté sans amendement et il est renvoyé à la Chambre. C'est ainsi que l'on procède.

D'un côté, on fait pression pour limiter les délais, mais on ne veut pas non plus que les projets de loi... On a mis en place cette procédure pour éviter qu'un projet de loi qui est renvoyé à un comité ne soit jamais examiné.

Il existe différentes façons dont nous pourrions aborder la question du temps alloué à un comité pour examiner un projet de loi.

La sénatrice Batters : Il n'est pas rare que le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles examine un projet de loi du gouvernement pendant 60 jours.

Mme Anwar : C'est exact.

La sénatrice Batters : C'est ce qui caractérise le Sénat : nos études sont plus longues et plus approfondies.

Je me demande également si vous disposez d'une ventilation quelconque des types de projets de loi d'intérêt public de sénateurs, par exemple, pour la dernière législature. Il me semble, lorsque je suis assise là à écouter — et souvent il est tard —, que parfois, il s'agit simplement d'instituer une journée ou une semaine, ou de choses de ce genre. Je me demande combien de ces projets de loi étaient de ce type, et combien étaient d'un autre type. Disposez-vous d'une ventilation quelconque à ce sujet?

Mme Anwar : Ce n'est pas forcément quelque chose que nous suivons de près. Je crois que l'information que la Bibliothèque du Parlement a préparée vous donne les grandes lignes pour certains projets de loi.

Certes, nous avons remarqué que des projets de loi visant à instituer une journée quelconque et des projets de loi concernant un cadre sont présentés. Nous avons constaté que leur nombre a augmenté, mais non, ce n'est pas quelque chose que nous suivons de près.

La sénatrice White : Merci aux participantes. Je vous suis reconnaissante de tout le travail que vous accomplissez. Je participe aux réunions sur le plumitif et je suis très heureuse de pouvoir vous consulter sur tout.

I'm really interested in the conversation about time and time limits. We have this procedural tool of time allocation that we use for government bills. I wonder if you could explain a little bit what that would or could look like as it relates to public bills. Would it cause more administrative burdens? How would we look at that from a procedural fairness point of view? How could that work, not only in the chamber but actually at the committee level?

I'd be interested in that. Thank you.

Ms. Anwar: Time allocation can mean a lot of different things. I've certainly seen, in my time in the Senate, instructions to committees to report a bill back by a certain date. You could consider that to be a form of time allocation. Very rarely has the Senate given that instruction to a committee, but it's not unheard of.

More often than not, what happens is we've had agreements that are communicated broadly. The leaders may have a plan or a schedule for when bills are expected to be completed at certain stages. Those become guidelines that committees typically follow or the chamber follows in terms of the time of debate. Senators have always organized themselves around those unofficial mechanisms.

The specific procedure for time allocation that is used for government bills is something that has, in the long-ago past, been used. Generally speaking, it's used to expedite the stages of consideration in the chamber. As I said, it's very rare that we get some kind of a time allocation for committee. It's typically at second reading or third reading. I can't remember the last time we used that procedure. I know the House uses it a lot more frequently than we do.

Ms. Fortin: The Senate has, in the recent past, used disposition motions a bit more. This is a tool that is mostly used for government business, but it can provide specific time or deadlines for many stages for one or many bills. There is nothing that would prevent the Senate from adopting a disposition motion for a Senate public bill or a group of bills, so this could be some form of time allocation that the Senate could do for Senate public bills.

The thing with time allocation is that it is for government items, so the government is the one guiding the process. If we were to have a similar process for other business, it is less clear if all leaders or facilitators would be able to initiate this form of time allocation. Would you need a majority? These are questions

La question du temps et des limites de temps m'intéresse beaucoup. Nous disposons d'un outil procédural d'attribution de temps que nous utilisons pour les projets de loi du gouvernement. Je me demande si vous pourriez expliquer un peu ce qu'il en serait ou ce qu'il pourrait en être dans le cas des projets de loi d'intérêt public. Y aurait-il alors davantage de charges administratives? Comment envisagerions-nous les choses du point de vue de l'équité procédurale? Comment cela pourrait-il fonctionner, non seulement au Sénat, mais aussi en comité.

Je souhaiterais en savoir plus à ce sujet. Merci.

Mme Anwar : L'attribution de temps peut désigner bien des choses différentes. Dans le cadre de mon travail au Sénat, j'ai certainement vu des cas où l'on demandait à des comités de faire rapport d'un projet de loi avant une date donnée. On pourrait considérer que c'est une forme d'attribution de temps. Il est très rare que le Sénat donne une telle instruction à un comité, mais ce n'est pas du jamais vu.

Le plus souvent, ce qui se passe, c'est que nous avons des ententes qui sont communiquées de manière générale. Les leaders peuvent avoir un plan ou un calendrier indiquant à quel moment certaines étapes de l'étude d'un projet de loi devraient être terminées. Ces éléments deviennent des lignes directrices sur la durée des débats que les comités ou le Sénat suivent généralement. Les sénateurs se sont toujours organisés en fonction de ces mécanismes non officiels.

La procédure d'attribution de temps qui est utilisée pour les projets de loi du gouvernement remonte à très longtemps. D'une manière générale, elle sert à accélérer les étapes de l'examen à la chambre du Sénat. Comme je l'ai dit, il est très rare qu'une limite de temps soit imposée à un comité. Cela se produit généralement en deuxième ou en troisième lecture. Je ne me souviens pas de la dernière fois où nous avons eu recours à cette procédure. Je sais que la Chambre des communes y a recours beaucoup plus souvent que nous.

Mme Fortin : Ces derniers temps, le Sénat a eu un peu plus souvent recours à des motions de disposition. Il s'agit d'un outil principalement utilisé pour les affaires émanant du gouvernement, mais il permet de fixer des délais précis pour de nombreuses étapes de l'étude d'un ou de plusieurs projets de loi. Rien n'empêcherait le Sénat d'adopter une motion de disposition pour un projet de loi d'intérêt public du Sénat ou pour un groupe de projets de loi. Il pourrait donc s'agir d'une forme d'attribution de temps que le Sénat pourrait appliquer aux projets de loi d'intérêt public du Sénat.

Ce qu'il faut préciser à propos de l'attribution de temps, c'est qu'elle s'applique aux affaires du gouvernement, c'est donc le gouvernement qui dirige le processus. Si l'on devait mettre en place un processus similaire pour d'autres affaires, il n'est pas certain que tous les leaders ou facilitateurs soient en mesure de

we would ask, certainly, if you wanted to make Rules changes for time allocation.

Ms. Anwar: We can provide the information if there is interest there; I don't know. The time allocation rule we have currently is two hours of debate on the motion and six hours of debate at whichever stage. I don't know that we spend eight hours on most bills. If anything, that is a lot of time. I know debate can collapse before the end.

The other thing I would mention is one tool that the Senate has periodically used: programming motions.

Ms. Fortin: Disposition or programming motions.

Ms. Anwar: Colloquially, we call them programming motions, where the structure of debate on a particular bill is drastically altered to suit whatever agreement there is. We did it with the cannabis legislation and with assisted dying, where there were specific — yes.

Senator Ringuette: As you were speaking, I was going in my head through the different periods and the list of items on the Order Paper and considering that with the draw in the House of Commons, which is for bills, motions and inquiries. I see that we have as many private bills as we have private motions. Would you consider that it should also be part of a draw if a draw is recommended?

Ms. Anwar: Do you mean motions and inquiries?

Senator Ringuette: Yes.

Ms. Anwar: I hadn't thought of that, to be perfectly honest, senator.

One thing I mentioned earlier is that this would be a big culture change for the Senate. If senators want to do this, the thing to keep in mind is that the House of Commons' daily sittings are very structured in terms of how much time they spend on each item on the Order Paper. Because they limited how long the adjournment proceedings are, their inquiries and motions are limited in how much time can be spent per day.

We start at 2 p.m. and finish when we finish. We read through the whole Order Paper. If you wanted to limit the number of Senate public bills or private members' bills and motions and inquiries, we would have days where the Senate could conceivably adjourn quite early if we're limiting that and if

lancer ce type de processus d'attribution de temps. Faudrait-il une majorité? Ce sont là des questions que nous poserions, bien sûr, si vous souhaitiez modifier le Règlement concernant l'attribution de temps.

Mme Anwar : Nous pouvons vous fournir l'information si cela vous intéresse. Je ne sais pas. La règle d'attribution de temps dont nous disposons actuellement prévoit deux heures de débat sur la motion et six heures de débat à n'importe quelle étape. Je ne sais pas si nous consacrons vraiment huit heures à la plupart des projets de loi. En tout cas, c'est beaucoup de temps. Je sais que le débat peut se terminer avant la fin.

L'autre élément que je voudrais mentionner, c'est un outil dont le Sénat s'est servi de façon périodique : les motions de programmation.

Mme Fortin : Motions de disposition ou de programmation.

Mme Anwar : Nous les appelons communément des motions de programmation. Il s'agit de modifier radicalement la structure de débat sur un projet de loi donné en fonction d'une entente quelconque. Nous l'avons fait pour le projet de loi sur le cannabis et pour celui sur l'aide médicale à mourir, où il y avait... Oui.

La sénatrice Ringuette : Pendant que je vous écoutais, je passais en revue dans ma tête les différentes périodes et la liste des affaires inscrites au Feuilleton en tenant compte du tirage au sort à la Chambre des communes, qui concerne les projets de loi, les motions et les interpellations. Je constate que nous avons autant de projets de loi d'initiative parlementaire que de motions d'initiative parlementaire. Considérez-vous que cela devrait également faire partie d'un tirage au sort si un tel tirage est recommandé?

Mme Anwar : Vous parlez des motions et des interpellations?

La sénatrice Ringuette : Oui.

Mme Anwar : Pour être tout à fait honnête, sénatrice, je n'y avais pas pensé.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, cela représenterait un changement de culture important pour le Sénat. Si les sénateurs souhaitent aller dans cette direction, il faut garder à l'esprit que les séances quotidiennes de la Chambre des communes sont très structurées en ce qui a trait au temps consacré à chaque élément inscrit au Feuilleton. Comme la durée du débat d'ajournement est limitée, le temps pouvant être consacré chaque jour aux interpellations et aux motions est également limité.

Nous commençons à 14 heures et nous terminons quand nous avons terminé. Nous parcourons le Feuilleton dans son intégralité. Si vous souhaitiez limiter le nombre de projets de loi d'initiative parlementaire ou de projets de loi d'intérêt public du Sénat ainsi que de motions et d'interpellations, il y aurait des

we're limiting all the aspects because we currently don't have any time limitations for those items.

Routine Proceedings and Question Period are the only two things where there is a specific amount of time we spend on those items. Everything else, we start at no. 1, and we call until either midnight or the point when people have run out of gas.

Senator Ringuette: Of course, we have to understand that when we talk about timelines or time management, we allow 45 minutes for the sponsor of a private bill. If you compare that to the 15 minutes in the House of Commons, that's another issue we have to bear in mind when we look at all these things.

My last question is this: We have no subcommittee, but we also have no criteria for a private bill before it is introduced in the Senate. Our Senate Law Clerk should be able to provide some form of certificate that the bill is constitutional. That's one of the first things, and now we have the Parliamentary Budget Officer, or PBO, who analyzes the cost of any given issue or any given bill. Could we ask that at least these two forms of certificate, the constitutionality and the spending, which we're not allowed to introduce in the Senate, be part of the basic requirement for a private bill?

Ms. Anwar: With respect to constitutionality, it is typically the government that provides advice on whether or not a bill is constitutional, so you would have to speak to the Senate Law Clerk. I'm not sure that would necessarily be their area of expertise or something they have been asked to do in the past.

With respect to the PBO, I believe the request has to come from a sponsoring senator or the committee studying the bill for them to do an analysis. I think the Legal Committee asked the PBO to look at Senator Pate's bill last session, and I believe we waited eight or nine months for that analysis to be complete, so that is also something to keep in mind.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Thank you so much for your answers and contributions to this study.

jours où le Sénat pourrait théoriquement ajourner ses travaux assez tôt si nous limitons cela et si nous limitons tous les aspects, car nous n'avons actuellement aucune limite de temps pour ces éléments.

Les affaires courantes et la période des questions sont les deux seules rubriques pour lesquelles nous disposons d'un temps précis. Pour tout le reste, nous commençons par le point nº 1 et nous enchaînons jusqu'à minuit ou jusqu'à ce que les gens soient à bout de souffle.

La sénatrice Ringuette : Bien entendu, nous devons comprendre que lorsque nous parlons d'horaire ou de gestion du temps, nous accordons 45 minutes au parrain d'un projet de loi d'intérêt privé. Si nous comparons cela aux 15 minutes accordées à la Chambre des communes, c'est un autre problème que nous devons garder à l'esprit lorsque nous examinons toutes ces questions.

Ma dernière question concerne le fait que nous n'avons pas de sous-comité, mais que nous n'imposons pas non plus de critères à un projet de loi d'intérêt privé avant qu'il soit présenté au Sénat. La légiste et conseillère parlementaire du Sénat devrait être en mesure de fournir une sorte de certificat attestant que le projet de loi est constitutionnel. C'est l'une des premières choses, et nous avons maintenant le directeur parlementaire du budget qui analyse le coût de toute question ou de tout projet de loi donné. Pourrions-nous demander qu'au moins ces deux types de certificat — celui sur la constitutionnalité et celui sur les dépenses —, que nous ne sommes pas autorisés à présenter au Sénat, fassent partie des exigences de base d'un projet de loi d'intérêt privé?

Mme Anwar : C'est habituellement le gouvernement qui se prononce sur la constitutionnalité d'un projet de loi, et il faudrait donc vous adresser à la légiste et conseillère parlementaire du Sénat. Je ne suis pas certaine que ce soit nécessairement son domaine d'expertise ou quelque chose qu'on lui ait demandé de faire auparavant.

En ce qui concerne le directeur parlementaire du budget, je crois que la demande doit provenir du sénateur parrain ou du comité qui étudie le projet de loi pour qu'il procède à une analyse. Je crois que le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a demandé au directeur parlementaire du budget d'examiner le projet de loi de la sénatrice Pate au cours de la dernière session, et je pense que nous avons attendu huit ou neuf mois pour que cette analyse soit terminée. C'est donc une autre chose dont il faut tenir compte.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Merci énormément pour vos réponses et vos contributions à cette étude.

Here is my question: If I am a senator introducing a bill in the Senate and if we look at, for example, the two hours set aside for debate with a mandatory vote, could we consider that, from a predictability and efficiency perspective, this would be in the interest of those senators? I'm thinking of certain bills that have been in the chamber for a very long time; there is a speech here, a speech there, and then nothing for several weeks, so could one argue that it would be in the interest of those senators who introduce bills to have a structure like that?

Ms. Anwar: I think that the senators whose bills have been on the agenda for weeks and months will agree with you. In my opinion, these are all decisions made by senators, so it is up to senators to decide whether a bill should be passed at second reading. This means that the Senate and the majority of senators agree with the principle of that bill and agree to refer it to committee. Third reading gives senators time to ask more detailed questions about the bill following a more thorough review in committee. There may be a way to limit the time allocated for second reading, but I'm used to the Senate system, and it seems to me that limiting senators' ability to raise issues is truly a change in the way we work if mandatory votes are introduced at the end of the two hours.

Ms. Fortin: I would also like to add that, in terms of predictability, unless changes are made to government business, an element of unpredictability remains. If, for example, we reach times of the year when we are dealing with a lot of government business, even if we set aside an hour or two, we may think it's a bill's turn today, but if there is a lot of government business that causes us to reach the scheduled adjournment time, then we don't have time to study the bills or other business in general, or we may have to split that hour in half. So there is still an element of unpredictability that remains with government business.

Ms. Anwar: I would also like to mention the 15-day rule. A bill is supposed to remain on the agenda for 15 sitting days. Often, when we reach the 14th day, a motion is moved to reset the clock. In the past, there have been proposals to limit the number of times this can be requested.

So there are ways to further pressure senators to make a decision on a bill.

[*English*]

Senator Surette: My question has to do with scroll meetings. Paying attention to your presentation, I don't think you mentioned the scroll meetings. Is there a role currently or

Ma question est la suivante : si je suis un sénateur qui présente un projet de loi au Sénat et si l'on regarde, par exemple, les deux heures organisées de débat avec un vote obligatoire, est-ce qu'on pourrait penser que, dans une perspective de prévisibilité et d'efficacité, ce serait dans l'intérêt de ces sénateurs? Je pense à certains projets de loi qui sont à la Chambre depuis très longtemps; on a un discours par-ci, un discours par-là, on n'a rien pendant plusieurs semaines, donc est-ce qu'on pourrait penser que ce serait dans l'intérêt de ces sénateurs qui présentent des projets de loi d'avoir une structure comme celle-là?

Mme Anwar : Je pense que les sénateurs qui ont des projets de loi qui restent à l'ordre du jour pendant des semaines et des mois seront en accord avec vous. Selon moi, ce sont toutes des décisions des sénateurs, donc c'est aux sénateurs de décider si un projet de loi devrait être adopté à l'étape de la deuxième lecture. Cela veut dire que le Sénat et la majorité des sénateurs sont d'accord avec le principe de ce projet de loi et ils sont d'accord pour qu'il soit renvoyé au comité. La troisième lecture donne le temps aux sénateurs de poser des questions un peu plus détaillées au sujet du projet de loi à la suite d'un examen plus approfondi au comité. Il y a peut-être un moyen de limiter le temps alloué à la deuxième lecture, mais je suis habituée au système du Sénat, et il me semble que limiter la capacité des sénateurs à soulever des questions, c'est vraiment un changement de méthode de travail, si l'on introduit des votes obligatoires à la fin des deux heures.

Mme Fortin : J'aimerais aussi ajouter que, au chapitre de la prévisibilité, à moins de faire des changements aux affaires du gouvernement, on garde un élément d'imprévisibilité. Si on arrive, par exemple, à des moments dans l'année où on traite beaucoup d'affaires du gouvernement, même si on prévoit une heure ou deux, on pense que c'est le tour de tel projet de loi aujourd'hui, mais s'il y a beaucoup d'affaires du gouvernement qui font qu'on arrive à l'heure prévue pour l'ajournement, à ce moment-là, on n'a pas le temps d'étudier les projets de loi ou les autres affaires en général, ou on peut couper cette heure en deux. Donc, il y a quand même un aspect d'imprévisibilité qui demeure avec les affaires du gouvernement.

Mme Anwar : J'aimerais aussi mentionner qu'il y a le principe des 15 jours. Un projet de loi est censé rester à l'ordre du jour pour 15 jours de séance. Souvent, quand on arrive au 14e jour, une motion est présentée pour remettre le compteur des jours à zéro. On a eu par le passé des propositions en vue de limiter le nombre de fois où on peut demander cela.

Il y a donc des façons de pousser davantage les sénateurs à prendre une décision sur un projet de loi.

[*Traduction*]

Le sénateur Surette : Ma question porte sur les réunions de préparation du plumitif. J'ai écouté votre exposé attentivement, et je ne pense pas que vous ayez mentionné les réunions du

discussions taking place at scroll meetings other than timelines and preparing the Orders of the Day?

In your recommendations, since we don't have the subcommittee like the House has, is it something that we should be looking at, that some type of structure like a scroll group be struck to look at these bills?

Ms. Fortin: As Ms. Anwar said, most of the negotiations regarding timelines for bills are made at the leadership level, not necessarily at scroll. There are discussions at scroll that do take place mostly to confirm leaders' decisions that, "On Bill X, we are expecting a certain number of senators, and we should be ready for the question today or in the following days," but most of the decisions are made at the leadership level.

In terms of the structure, this is really for senators to decide. If a bill had to respect a certain number of criteria, the idea of having senators make those decisions is the line that we've maintained generally in the Senate. It's not for the administration to make those decisions. This subcommittee on the House side is supported by the Library of Parliament, by a clerk and law clerks. Lawyers can also be asked to help. They can support the committee, but in the end, it's MPs who make the final decisions.

Senator Busson: Ms. Anwar, you mentioned in your part of the presentation that it might be helpful if senators were encouraged at times to use motions and inquiries rather than the SPB route when they are trying to make their issue come to the front.

If we don't include motions and inquiries in the rules that we are considering, wouldn't we run the risk of having everybody fill up the other end of the Order Paper with motions and inquiries because they didn't get chosen for their bill? Is that something that is rightfully a concern?

Ms. Anwar: To be honest, I was focused on the impact on private members' bills and senators' public bills. The idea of including motions and inquiries was not part of my thought process. I would have to give it some thought.

Certainly, I can see avenues people will find, but that is also what those mechanisms are there for: to allow senators the opportunity to express their views, share them with their colleagues and put them forward for debate, where I think it's not necessarily a bad thing.

We used to have a defence lawyer who used to come to all of our meetings at Legal with a copy of the Criminal Code from 1960, which was this thick, and the current Criminal Code,

plumitif. Ces réunions jouent-elles actuellement un rôle ou provoquent-elles des discussions qui ne sont pas liées aux échéanciers et à la préparation de l'ordre du jour?

Puisque nous n'avons pas de sous-comité comme à la Chambre, recommanderiez-vous d'envisager la création d'une structure comme un groupe de préparation du plumitif pour examiner ces projets de loi?

Mme Fortin : Comme l'a dit Mme Anwar, la plupart des négociations concernant les échéanciers pour les projets de loi se font au niveau de la direction, et pas nécessairement lors des réunions du plumitif. Les discussions qui ont lieu lors de ces réunions servent principalement à confirmer les décisions des leaders selon lesquelles nous attendons un certain nombre de sénateurs pour un projet de loi donné et que nous devrions être prêts à passer au vote bientôt, mais la plupart des décisions sont prises au niveau de la direction.

Pour ce qui est de la structure, il revient aux sénateurs de décider. Si un projet de loi devait respecter un certain nombre de critères, nous avons généralement laissé aux sénateurs le soin de prendre ces décisions. Ce n'est pas à l'Administration de prendre ces décisions. À la Chambre, ce sous-comité est appuyé par la Bibliothèque du Parlement, un greffier et des légistes. On peut aussi demander l'aide d'avocats. Ils peuvent appuyer le comité, mais au bout du compte, ce sont les députés qui prennent les décisions finales.

La sénatrice Busson : Madame Anwar, vous avez mentionné dans votre partie de l'exposé qu'il pourrait être utile d'encourager les sénateurs à utiliser des motions et des interpellations plutôt que la voie du projet de loi d'intérêt public du Sénat lorsqu'ils tentent de mettre leur enjeu au premier plan.

Si les motions et les interpellations ne sont pas visées dans les règles dont nous discutons, ne risquons-nous pas de voir tout le monde remplir l'autre partie du Feuilleton avec des motions et des interpellations parce que leur projet de loi n'a pas été choisi? Est-ce une préoccupation légitime?

Mme Anwar : Pour être honnête, je me suis concentrée sur les répercussions sur les projets de loi d'initiative parlementaire et les projets de loi d'intérêt public des sénateurs. L'idée d'inclure les motions et les interpellations ne faisait pas partie de ma réflexion. Il faudrait que j'y réfléchisse.

Je suis bien consciente qu'il existe des possibilités dont les gens se saisiront, mais c'est aussi la raison d'être de ces mécanismes, soit de permettre aux sénateurs d'exprimer leurs points de vue, de les communiquer à leurs collègues et de les soumettre à un débat. Je pense que ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose.

Il y avait autrefois un avocat de la défense qui se présentait à toutes nos réunions du comité des affaires juridiques avec un exemplaire du Code criminel de 1960, qui était épais comme

which was like this. He would always start his presentation by saying, “This is where we started, and this is where we’re at, and I’m here to talk to you about another legislative measure.” I don’t know how big the Criminal Code has gotten since then, in the past 10 years, but that criminal defence lawyer is now a judge, so he must have known what he was talking about.

I worry about adding legislation for things that can be achieved through other mechanisms, because once you introduce a bill and it is adopted, it is the law of the land if it receives Royal Assent. It is a little harder to make adjustments, and any changes to that proposal would require another legislative change, which becomes another thing that has to be —

Senator Busson: So this could be an interim measure, is more your suggestion. It could be an interim measure?

Ms. Anwar: It’s another measure that isn’t as binding in a legal sense.

Ms. Fortin: Can I just add something?

The Chair: Very briefly.

Ms. Fortin: Motions are dealt with after legislation in the structure of the Order Paper. If certain bills became motions instead, it would give priority to the fewer bills that would be on the Order Paper. Generally speaking, motions are not referred to committees, so it could also free up some committee time.

Senator Burey: This is very interesting. I went a little further in the analysis, and I did an average of bills per month based on the sessions, and it doesn’t look as bad as it sounds. For example, in the First Session of the Forty-fourth Parliament, when we had 92 bills, there were approximately 50 months and 1.84 bills per month. Compare that to the Second Session of the Forty-first Parliament — 34 bills, 22 months, 1.54 bills per month — just to say numbers can tell different stories, but it’s not as bad as it looks.

When I looked at it, there were many bills that were reintroduced. In fact, at the beginning of each parliament, all this stuff is reintroduced, so if you have a shorter parliament, it looks bad.

What can we do when a bill has gone through the whole process, something similar to the House? Can you comment on what that would look like?

Ms. Anwar: We do have times where bills had gone through the whole process and sometimes even gone into the House, and the session ended just before it received Royal Assent, whether

cela, et un autre du Code criminel actuel, qui était comme celui-ci. Il commençait toujours son exposé en disant: « Voici où nous avons commencé, voici où nous en sommes, et je suis ici pour vous parler d’une autre mesure législative. » Je ne sais pas à quel point le Code criminel a pris de l’ampleur au cours des 10 dernières années, mais cet avocat de la défense en droit criminel est maintenant juge, et il devait donc savoir de quoi il parlait.

Je crains qu’on ajoute des dispositions législatives pour des choses qui pourraient être réalisées par d’autres mécanismes, car une fois qu’un projet de loi est présenté et adopté, il a force de loi s’il reçoit la sanction royale. Il est alors un peu plus difficile d’apporter des rajustements, et tout changement à cette proposition nécessiterait une autre modification législative, ce qui devient une autre chose qui doit être...

La sénatrice Busson : Vous laissez donc entendre qu’il pourrait plutôt s’agir d’une mesure provisoire. Est-ce bien le cas?

Mme Anwar : C’est une autre mesure qui n’est pas aussi contraignante sur le plan juridique.

Mme Fortin : Puis-je ajouter quelque chose?

Le président : Soyez très brève.

Mme Fortin : Dans la structure du Feuilleton, les motions sont traitées après les projets de loi. Si certains projets de loi devenaient plutôt des motions, cela donnerait la priorité aux quelques projets de loi qui resteraient au Feuilleton. En général, les motions ne sont pas renvoyées aux comités, ce qui permettrait aussi de libérer du temps de travail en comité.

La sénatrice Burey : C’est très intéressant. J’ai poussé cette analyse un peu plus loin et j’ai calculé la moyenne des projets de loi par mois selon les sessions, et cela ne semble pas aussi mal qu’il n’y paraît. Par exemple, lors de la première session de la 44e législature, où nous avions 92 projets de loi, il y avait environ 50 mois, ce qui donne 1,84 projet de loi par mois. On peut comparer cela à la deuxième session de la 41e législature, avec 34 projets de loi sur 22 mois, soit 1,54 projet de loi par mois. Cela montre que les chiffres peuvent raconter des histoires différentes, mais ce n’est pas aussi grave que cela en a l’air.

Lorsque j’ai examiné la situation de plus près, j’ai constaté que de nombreux projets de loi avaient été présentés à nouveau. En fait, au début de chaque législature, toutes ces choses sont présentées à nouveau, de sorte que si la législature est plus courte, cela paraît mal.

Que pouvons-nous faire lorsqu’un projet de loi a franchi toutes les étapes du processus, un peu comme à la Chambre? Pouvez-vous nous dire à quoi cela ressemblerait?

Mme Anwar : Il arrive effectivement que des projets de loi aient franchi toutes les étapes du processus et qu’ils aient même parfois été renvoyés à la Chambre, mais que la session se

it's the chamber or committees that have decided to expedite their study. There is a procedure in the Rules that allows a committee to dispense, for example, with clause-by-clause consideration. It's not used often, but it certainly has been used. I remember Senator Grafstein had a bill on suicide bombings. It had been languishing on the Order Paper through four or five parliaments, and finally, when it came back to committee after having been studied over and over again, the committee had a perfunctory meeting with him as sponsor and expedited the consideration of that bill.

So there are mechanisms that already exist at the start of a new session, but, again, subject to the agreement of senators, whether in the chamber or in committee.

Senator Burey: But not widely publicized?

Ms. Anwar: The rule book is your rule book, but there are no automatic provisions like the House has.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Currently, there is nothing in the Rules that protects the priority or precedence of a government bill over senators' bills. Do you believe that, in the context of a so-called "independent" Senate and with the increasing number of bills introduced by senators, we should amend the Rules to protect or formally give precedence to the consideration of government bills in the chamber and in committee, yes or no?

Ms. Anwar: In the chamber, government business is always considered first —

Senator Saint-Germain: This is a standard practice.

Ms. Fortin: No, the order is really set forth in the Rules; they do have precedence.

Ms. Anwar: In committee, there are no rules, but so far, I have not seen a committee refuse to study a government bill because it is examining non-government bills or because it is conducting a special study. It's part of our culture to prioritize government bills, even in committees. Sometimes, however, committees request additional meetings to lighten their workload.

[*English*]

Senator Batters: I was looking through these charts, and one thing I noticed is the very low percentage of senators' public bills that are actually passing in the last two Parliaments,

termine juste avant qu'ils ne reçoivent la sanction royale, et que la Chambre ou des comités aient décidé d'accélérer leur étude. Par exemple, il y a une procédure dans le Règlement qui permet à un comité de se dispenser de l'étude article par article. Elle n'est pas souvent utilisée, mais elle l'a certainement été. Je me souviens que le sénateur Grafstein avait présenté un projet de loi sur les attentats suicides. Il languissait au Feuilleton depuis quatre ou cinq législatures et, au bout du compte, lorsqu'il a été renvoyé à nouveau au comité après avoir été étudié à maintes reprises, le comité a rencontré le parrain pour la forme et en a accéléré l'étude.

Il y a donc des mécanismes qui existent déjà au début d'une nouvelle session, mais, encore une fois, sous réserve de l'accord des sénateurs, que ce soit au Sénat ou en comité.

La sénatrice Burey : Mais cette information n'est pas largement diffusée.

Mme Anwar : Le Règlement est votre règlement, mais il n'y a pas de dispositions automatiques comme celles de la Chambre.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Actuellement, dans le Règlement, rien ne protège la priorité ou la préséance d'un projet de loi du gouvernement sur les projets de loi de sénateurs. Croyez-vous que, dans le contexte d'un Sénat dit « indépendant » et avec l'accroissement du nombre de projets de loi émanant de sénateurs, nous devrions modifier le Règlement pour protéger ou donner formellement la préséance à l'examen des projets de loi du gouvernement à la Chambre et en comité, oui ou non?

Mme Anwar : À la Chambre, les affaires du gouvernement sont toujours étudiées au début —

La sénatrice Saint-Germain : C'est une pratique.

Mme Fortin : Non, l'ordre est vraiment inscrit au Règlement; ils ont bien préséance.

Mme Anwar : En comité, il n'y a aucun règlement, mais jusqu'à maintenant, je n'ai pas vu de comité refuser d'étudier un projet de loi du gouvernement parce qu'il examine des projets de loi non gouvernementaux ou parce qu'il fait une étude spéciale. C'est dans notre culture de prioriser les projets de loi du gouvernement, et ce, même aux comités. Parfois, des comités réclament des réunions supplémentaires, par contre, pour alléger leurs travaux.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Lorsque j'ai examiné ces tableaux, j'ai remarqué le très faible pourcentage de projets de loi d'intérêt public émanant d'un sénateur qui ont été adoptés au cours des

especially given the huge number of senators' public bills that are being introduced.

For example, in the Forty-fourth Parliament, from 2021 to 2025, 92 senators' public bills were introduced, and only 12 got Royal Assent. Then, looking at a parliament with a similar time frame, which was the first Parliament of the Liberal government, the Forty-second Parliament, from 2015 to 2019, 61 senators' public bills were introduced, and only 11 received Royal Assent. That's quite a low percentage.

Then, I'm looking at the committee time — because I was going to ask you before I noticed that this committee breakdown is included in these documents — an updated committee breakdown about how many hours at Senate committees are being used to study senators' public bills for the current situation that we're dealing with right now. It has been only nine months or so that we've been in this session, and we haven't been here some of those months. Already, in this session, we have had almost 69 hours at Senate committees. The Legal Committee has the most, almost 32 hours, which is 2 hours a meeting. That's like 15 meetings of just senators' public bills.

In the previous Parliament, which was a longer time span, that was almost 188 hours of Senate committee time, which is 94 two-hour meetings. Legal had by far the most — almost 62 hours, which is 31 two-hour meetings. That was just on senators' public bills.

It needs to be considered in that context, too, because it has been a very long time since the Legal Committee has been able to do any studies. Even when we try to do a short one- or two-meeting study about something, like the Elections Act or things like that, we're not able to find the time because we have so many of these senators' public bills.

I wanted to see if you have any information about this: In the past, the Legal Committee, on non-government bills, has prioritized private members' bills which have already passed the House of Commons and are almost at the last stage once they have been studied in the Senate over senators' public bills, because those are much nearer to the start of the process. Do you have any of that kind of information, even just anecdotal, if that is a general convention that it is accepted that private members' bills that are almost at the end of the parliamentary stage are prioritized over Senate public bills at committee?

deux dernières législatures, surtout compte tenu du nombre très élevé de projets de loi d'intérêt public présentés par les sénateurs.

Par exemple, au cours de la 44e législature, de 2021 à 2025, 92 projets de loi d'intérêt public ont été présentés par des sénateurs, et seulement 12 d'entre eux ont reçu la sanction royale. Ensuite, l'examen d'une législature d'une durée comparable, soit la première législature du gouvernement libéral, qui était la 42e législature, de 2015 à 2019, révèle que 61 projets de loi d'intérêt public ont été présentés par des sénateurs, et seulement 11 d'entre eux ont reçu la sanction royale. C'est un pourcentage assez faible.

Ensuite, j'ai examiné le temps du comité — parce que j'allais vous poser la question avant de remarquer que la ventilation par comité est incluse dans ces documents —, c'est-à-dire une ventilation actualisée du nombre d'heures que les comités sénatoriaux consacrent à l'étude des projets de loi d'intérêt public des sénateurs pour la situation actuelle à laquelle nous faisons face. La présente session a commencé il y a à peine neuf mois, et nous n'avons pas siégé pendant certains de ces mois. Pourtant, au cours de la présente session, les comités sénatoriaux ont déjà consacré près de 69 heures à ces travaux. C'est le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles qui a consacré le plus grand nombre d'heures, soit près de 32 heures. Comme chaque réunion dure 2 heures, cela équivaut à 15 réunions consacrées uniquement aux projets de loi d'intérêt public des sénateurs.

Au cours de la législature précédente, qui était plus longue, cela représentait près de 188 heures de travail pour les comités du Sénat, soit 94 réunions de deux heures. Le Comité des affaires juridiques a eu de loin le plus de réunions — près de 62 heures, soit 31 réunions de deux heures. Et cela ne concernait que les projets de loi d'intérêt public des sénateurs.

Il faut également tenir compte de ce contexte, car il y a très longtemps que le Comité des affaires juridiques n'a pas été en mesure de mener des études. Même lorsque nous essayons de mener une brève étude d'une ou deux réunions sur un sujet donné, comme la Loi électorale ou des questions semblables, nous ne parvenons pas à trouver le temps nécessaire parce que nous devons traiter un nombre considérable de projets de loi d'intérêt public émanant de sénateurs.

J'aimerais savoir si vous avez des renseignements au sujet de ce qui suit. Dans le cas des projets de loi non gouvernementaux, le Comité des affaires juridiques a déjà accordé, dans le passé, la priorité à des projets de loi d'initiative parlementaire qui avaient déjà été adoptés à la Chambre des communes et qui en étaient presque à la dernière étape une fois qu'ils avaient été étudiés au Sénat, plutôt qu'aux projets de loi d'intérêt public des sénateurs, car ils sont à une étape beaucoup plus précoce du processus. Avez-vous des renseignements, ne serait-ce que de façon anecdotique, sur la question de savoir si les projets de loi

Ms. Anwar: Certainly, that has been in the past, in my experience, one of the considerations that committees have taken, both at Social and at Legal when I clerked those committees, where a private member's bill, because it has gone through both houses and is nearer to Royal Assent — I wouldn't say it was always the factor, but it was often the factor, yes.

The Chair: Thank you, colleagues, for giving me a bit of time to discuss our work plan. I thank our witnesses for coming. I'm sure this will not be the last conversation we will have with you. Thank you, particularly, for the questions that you've left with us to consider as we move forward. With that, colleagues, I'll thank you, and we'll see you this afternoon.

I would like a bit of time to discuss our work plan. We did send out a circular to all members. A number of senators responded with suggestions for ways in which we could move forward. I would like to report that a majority agreed with inviting a senator from each group to appear on the first panel next week. There was also a desire to hear from senators who may have concerns about the existing process. We sent out a suggestion for a second panel next week to have that balance. I would like to know whether there is agreement to move in that fashion.

Senator Saint-Germain: I am in agreement to move, personally, but I would suggest that, on panel two, we have someone from the Conservative caucus.

The Chair: That would be terrific. Do you have a suggestion, or would you like Senator Batters to —

Senator Batters, would you be prepared to see whether one of your colleagues would like to join in that discussion?

Senator Batters: Yes.

The Chair: Thank you. If I can suggest it then, I see agreement for next week.

Senator Batters: When I saw the second panel about senators who have concerns — and I think I was dealing with a different email chain — I felt like we should have — because, as I've said, including at this committee today, we need to hear from the other groups. I've been describing what the Conservative caucus

d'initiative parlementaire qui sont presque à la fin du processus parlementaire ont généralement la priorité sur les projets de loi d'intérêt public du Sénat à l'étape de l'étude en comité?

Mme Anwar : D'après mon expérience, il s'agit certainement de l'une des considérations que des comités ont déjà prises en considération, par exemple le Comité des affaires sociales ou le Comité des affaires juridiques lorsque j'étais greffière de ces comités. Ainsi, un projet de loi d'initiative parlementaire qui avait été adopté par les deux Chambres et qui était sur le point d'obtenir la sanction royale... Je ne dirais pas que c'était toujours le facteur déterminant, mais c'était souvent le cas.

Le président : Je vous remercie, chers collègues, de me donner un peu de temps pour discuter de notre plan de travail. Je remercie nos témoins de leur présence. Je suis certain que ce ne sera pas la dernière fois que nous discuterons avec vous. Je vous remercie tout particulièrement des questions que vous nous avez laissées aux fins d'examen pour la suite des choses. Cela dit, chers collègues, je vous remercie et nous nous reverrons cet après-midi.

J'aimerais prendre un peu de temps pour discuter de notre plan de travail. Nous avons envoyé une circulaire à tous les membres. Quelques sénateurs ont répondu en proposant des moyens d'aller de l'avant. Je tiens à signaler qu'une majorité a accepté d'inviter un sénateur de chaque groupe à comparaître dans le premier groupe de témoins la semaine prochaine. On souhaitait également entendre des sénateurs qui pourraient avoir des préoccupations au sujet du processus actuel. Nous avons proposé de recevoir un deuxième groupe de témoins la semaine prochaine pour entendre tous les points de vue. J'aimerais savoir si tout le monde est d'accord pour procéder de cette façon.

La sénatrice Saint-Germain : Personnellement, je suis d'accord pour procéder de cette façon, mais je propose d'inclure un membre du caucus conservateur dans le deuxième groupe de témoins.

Le président : Ce serait formidable. Avez-vous une suggestion ou aimeriez-vous que la sénatrice Batters...

Sénatrice Batters, seriez-vous prête à voir si l'un de vos collègues aimerait participer à cette discussion?

La sénatrice Batters : Oui.

Le président : Je vous remercie. Si je peux me permettre, je vois que nous sommes d'accord pour la semaine prochaine.

La sénatrice Batters : Lorsque j'ai vu le deuxième groupe de témoins concernant les sénateurs qui ont des préoccupations — et je pense que je participais à une chaîne de courriels différente —, j'ai pensé qu'il fallait le faire, car comme je l'ai dit — y compris dans le cadre de la réunion d'aujourd'hui —,

procedure is and that we have one. I want to hear from these other groups.

So, I want to make sure that senators are going to be appearing here who can speak to that or answer why they have decided not to have any sort of a process. Otherwise, I'm not sure why we're continuing to go down this path of potentially making major recommendations for the Senate without even knowing that kind of information.

My concern is not so much about hearing from those who have concerns; that's great. I see that two of the proposed panellists are already our Rules Committee members, so we have an opportunity to speak about it freely here. But I want to make sure we understand what process or why they don't have a process from other groups; otherwise, when we're discussing these things about a general Senate-wide thing, we need to know that first.

Senator White: I wanted to add to what Senator Batters was saying. On panel 2, you have asked for the CPC to be represented, but we're not represented on that panel.

The Chair: Would you give us a suggestion?

Senator White: I will get back to you, but we will.

The Chair: On Senator Batters' point, which is an important one, I'd like to add it to how we move forward.

For today, I want to make sure we're okay about the next few weeks. I would also suggest — and here is where we talk tentatively about having a panel for the e-petitions once before the summer. Another way of doing it would be to have the chairs of the Social Affairs Committee and the Legal Committee shifted to June 9 to ensure we have the time to deal with the panels that we talked about. I would like to know whether there is agreement to do that. I would particularly like to hear from Senator Wells. I don't, by any means, suggest this subject matter will be exhausted before we rise for the summer. We only have a few sessions left, and I'm trying to juggle the meetings so that we can accommodate the suggestions on the floor. I would add Senator Batters' issue to what we ought to accommodate.

Senator Yussuff: This discussion is certainly very rich in the context of how this place is governed and where we spend our time, given that our primary objective here is to manage government business, and then we have time to do everything else. We haven't spent a lot of time — and I think Senator

nous devons entendre les autres groupes. J'ai décrit la procédure du caucus conservateur et le fait que nous avons une procédure. Je veux entendre les autres groupes.

Je veux donc m'assurer que des sénateurs comparaîtront pour en parler ou pour expliquer pourquoi ils ont décidé de n'avoir aucun processus. Sinon, je ne sais pas pourquoi nous continuons de nous engager dans cette voie qui pourrait déboucher sur la formulation de recommandations majeures au Sénat sans même disposer de ce genre de renseignement.

Ce qui me préoccupe, ce n'est pas tant d'entendre ceux qui ont des préoccupations, même si c'est une très bonne chose. Je constate que deux des témoins proposés sont déjà membres de notre Comité du Règlement, et nous avons donc l'occasion d'en parler librement ici. Mais je veux m'assurer que nous comprenons quels processus ont été adoptés par d'autres groupes ou pourquoi certains groupes n'ont pas de processus. Nous devons avoir ces renseignements avant de discuter de choses qui seront appliquées à l'échelle du Sénat.

La sénatrice White : J'aimerais ajouter quelque chose aux propos de la sénatrice Batters. Vous avez demandé que le Parti conservateur soit représenté dans le deuxième groupe de témoins, mais nous ne le sommes pas.

Le président : Pourriez-vous faire une suggestion?

La sénatrice White : Je vous reviendrai là-dessus, mais nous le ferons.

Le président : J'aimerais ajouter le point soulevé par la sénatrice Batters, qui est important, aux questions que nous examinerons.

Aujourd'hui, je veux simplement m'assurer que nous nous entendons sur le programme des prochaines semaines. Je suggérerais également... et c'est ici que nous pouvons parler de la possibilité d'avoir un groupe de témoins au sujet des pétitions électroniques dans le cadre d'une seule réunion avant l'été. Une autre façon de procéder serait d'accueillir les présidents du Comité des affaires sociales et du Comité des affaires juridiques le 9 juin afin que nous ayons le temps d'entendre les groupes de témoins dont nous avons parlé. J'aimerais savoir si vous seriez d'accord pour procéder ainsi. J'aimerais surtout entendre l'avis du sénateur Wells. Je ne laisse aucunement entendre que nous aurons terminé de traiter de cette question avant la pause estivale. Il ne nous reste que quelques séances, et j'essaie d'organiser les réunions en tenant compte des suggestions qui ont été formulées. J'ajouterais la question soulevée par la sénatrice Batters à ce que nous devrions examiner.

Le sénateur Yussuff : Cette discussion est certes très intéressante. Il est question de la façon dont cet endroit est régi et de la manière dont nous organisons notre temps, notre objectif premier ici étant de gérer les affaires émanant du gouvernement. Ce n'est qu'ensuite que nous pouvons nous occuper de tout le

Batters is raising a very fundamental question. It would appear that if we're going to proceed with trying to reform the system and make it efficient, more transparent, fair and equitable — whatever the case might be — at some point, the leaders of the different groups will have to buy into that. I think we need to provide some kind of a framework as to what we're looking at, writ large, without necessarily working out all the details.

I think it's critical, too, that the debate cannot be separated from the important work the committees do around studies. They are equally important to the viability and the importance of the Senate. Quite often, private members' bills do eat up a lot of committees' time, and we can't get to the other things that are equally important for what the committee does. Somehow, we have to come back to figure out where that fits in. In reforming the system, you have to consider how that helps the committees be more effective and efficient in how they manage their work if they constantly get overwhelmed with private members' bills. It seems — the document is clear — Social Affairs and Legal get an overwhelming number of private members' bills. Is there a different way to allocate bills to other committees that might be more equitable to give more balance? I'm just raising these.

The Chair: Yes, I'm sure those are the issues we're going to have to deal with. We need to at least plant the seed in our minds as to having some iteration of views that we might form in a tentative fashion and test them out on leadership and on our colleagues before we issue a final report on anything.

If I'm being optimistic, we might have some interim thinking available when we come back and then have an iterative process, but I would like to ensure that the questions Senator Batters is asking can be asked of the panel. Indeed, as early as next week's panel, there should at least be some capacity for those coming from various groups to discuss whether they have — and if not, why not — processes as formal as the ones that Senator Batters has described.

Can I take it that we're okay for next week, and we adjust on June 9? We have deliberate time before we rise to have a broader discussion here as to what a work plan for the summer might look like in terms of staff work and, tentatively, what an outline of further considerations might be at that point.

reste. Nous n'avons pas passé beaucoup de temps... et je pense que la sénatrice Batters soulève une question fondamentale. Si nous voulons aller de l'avant pour tenter de réformer le système et de le rendre plus efficace, plus transparent, plus juste et plus équitable, par exemple, les leaders des différents groupes devront, à un moment donné, adhérer à cette idée. Je pense que nous devons présenter un cadre général de ce que nous envisageons, sans nécessairement régler tous les détails.

Il est également essentiel, selon moi, de ne pas dissocier ce débat de l'important travail que les comités accomplissent dans le cadre de leurs études. Ces études sont tout aussi cruciales pour la viabilité et l'importance du Sénat. Très souvent, les projets de loi d'initiative parlementaire accaparent une grande partie du temps des comités, ce qui les empêche de se consacrer à leurs autres tâches qui sont tout aussi importantes. D'une manière ou d'une autre, nous devons revenir à cette question pour déterminer où elle s'inscrit dans le processus. Dans le cadre de la réforme du système, il faut réfléchir à la façon d'aider les comités à gérer leurs travaux de façon plus efficace et efficiente, alors qu'ils sont constamment débordés en raison des projets de loi d'initiative parlementaire. Il semble — le document l'indique clairement — que le Comité des affaires sociales et celui des affaires juridiques reçoivent un très grand nombre de projets de loi d'initiative parlementaire. Est-il possible de répartir les projets de loi entre les comités de façon plus équitable afin d'assurer un meilleur équilibre? Je ne fais que soulever ces questions.

Le président : Oui, je suis sûr que ce sont là les questions auxquelles nous devrons nous attaquer. Nous devons au moins envisager différentes possibilités, que nous pourrions formuler de manière provisoire, et les soumettre aux leaders des différents groupes et à nos collègues avant de publier un rapport final sur quoi que ce soit.

Avec un peu d'optimisme, je me dis que nous aurons peut-être déjà une idée provisoire à notre retour, ce qui nous permettra ensuite de préparer une première version. J'aimerais toutefois m'assurer que les questions de la sénatrice Batters puissent être posées au groupe de témoins. D'ailleurs, dès la réunion de la semaine prochaine avec des témoins, les représentants de différents groupes auront sûrement la chance de nous dire s'ils ont — et si ce n'est pas le cas, pourquoi — des processus aussi officiels que ceux décrits par la sénatrice Batters.

Puis-je supposer que tout est en ordre pour la semaine prochaine et que nous nous ajusterons rendus au 9 juin? Nous avons le temps, avant que nous ajournions nos travaux pour l'été, de mener une discussion plus large sur ce à quoi pourrait ressembler un plan de travail pour l'été — pour le personnel — et, provisoirement, sur ce que pourraient être les grandes lignes des autres considérations à ce moment-là.

Senator Ringuette: Chair, I agree with the tentative work plan. However, I believe that — at least I believe, and I don't know if it's a consensus — I'd like to hear from the Senate Law Clerk and the Parliamentary Budget Officer with regard to their perspectives and inputs about private members' bills.

The Chair: Thank you for that. I wrote it down and forgot to reference it. Ms. Anwar specifically suggested the Law Clerk, and you suggested the PBO. Let's keep that in mind and add it to our list. I can't confirm we'll be able to do it before the summer recess, but absolutely. If there are other suggestions that you have, please share them, and we'll continue to perfect our agenda going forward.

Senator Yussuff: There are a number of questions that have been raised very thoughtfully. I hope that at some point, back on the schedule, we will have broad engagement of those questions because I think they are worthy of a broad debate among us.

The Chair: Yes. I'm hoping we have at least one session before the summer just amongst ourselves to engage in some conversation about whether there are issues we would like to hear more of or if there are some issues around which we have a degree of consensus, at least in terms of a study, going forward.

With that, I thank you for going a little over time.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Ringuette : Monsieur le président, je suis d'accord avec le plan de travail provisoire. Cependant, je crois — du moins, je crois; je ne sais pas s'il y a consensus à ce sujet — que j'aimerais entendre les points de vue et les observations de la légiste du Sénat et du directeur parlementaire du budget au sujet des projets de loi d'initiative parlementaire.

Le président : Je vous remercie de soulever ce point. Je l'avais noté, mais j'ai oublié d'en parler. Mme Anwar a suggéré que l'on s'adresse à la légiste, et vous avez suggéré que l'on discute avec le directeur parlementaire du budget. Gardons cela à l'esprit et ajoutons ces propositions à notre liste. Je ne peux pas confirmer que nous serons en mesure de les entendre avant la pause estivale, mais c'est quelque chose que nous pouvons certainement faire. Si vous avez d'autres suggestions, veuillez nous en faire part, et nous continuerons de préciser notre programme.

Le sénateur Yussuff : Plusieurs questions ont été soulevées de façon très réfléchie. J'espère qu'à un moment donné, pour revenir au calendrier, nous pourrons aborder ces questions de manière plus approfondie, car je pense qu'elles méritent de faire l'objet d'un vaste débat entre nous.

Le président : Oui. J'espère que nous pourrons organiser au moins une réunion avant l'été, entre nous, pour discuter des sujets sur lesquels nous aimerions en savoir plus ou de ceux sur lesquels nous sommes plutôt d'accord, du moins en ce qui concerne une étude future.

Sur ce, je vous remercie d'être restés un peu plus longtemps que prévu.

(La séance est levée.)